

REVITALISATION ET PARTICIPATION
DANS LES CONTRATS DE QUARTIER À BRUXELLES

ORDONNANCE ORGANIQUE DE LA REVITALISATION DES QUARTIERS DU 7 OCTOBRE 1993

APPROCHE HISTORIQUE ET MISE EN LUMIÈRE
DES PROJETS DU VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE
SUR LA PÉRIODE **2002-2010**



RÉALISATION **FLORENCE LORIAUX**



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

www.quartiers.irisnet.be







INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies, les archives, outre leurs valeurs traditionnelles de preuves et leur intérêt scientifique, jouent un rôle de plus en plus important dans nos sociétés en offrant aux citoyens un témoignage sur les actions réalisées et en permettant de transmettre l'information aux différentes générations.

Au cours de la mission d'archivage des dossiers des contrats de quartier produits et conservés par la Direction de la Rénovation urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'Ordonnance organique du 7 octobre 1993 de la revitalisation des quartiers¹, nous avons opté pour la valorisation des formes de participation auxquelles se joint le citoyen dans le processus de revitalisation de son quartier en retraçant l'histoire de quelques-uns de ces (très nombreux) projets.

La participation citoyenne est au fondement d'un projet politique de revitalisation qui met en action les habitants de quartiers fragilisés. Ces démarches, qui peuvent prendre différentes formes (comité consultatif, atelier urbain, balade urbaine,...), se mettent en place à la fois pour tendre vers un élargissement des publics et pour permettre une appropriation globale des projets urbains. Les différents acteurs de la participation (représentants politiques, habitants, militants, associations, chercheurs, experts, artistes...) cherchent à développer des initiatives les plus adéquates pour interroger le projet de société.

Ce premier pas vers la reconnaissance d'une véritable autonomie citoyenne, c'est à dire de citoyens mis en position de décider sur des sujets qui les touchent dans leur vie quotidienne, est important. L'exercice n'est pas facile et la palette d'activités proposées très large et variées afin d'alimenter le processus de participation et de concertation.

Dans le cadre de notre projet archivistique, nous avons collecté, rassemblé les traces sous quelque forme que ce soit (documents, tracts, brochures, sites internet, toutes-boîtes, procès-verbaux, affiches, DVD, presse, enregistrement des forums, sources orales,...) produites lors de la mise en place et du développement du contrat de quartier : comment inviter, communiquer et informer ? Comment aller à la rencontre des personnes qui ne participent pas spontanément à ce type de projets car elles pensent ne pas avoir de compétences suffisantes ? Comment traduire les informations techniques pour les rendre accessibles à chacun ? Quelles méthodes ont été développées pour que les habitants s'approprient réellement et concrètement le programme ?

Comment mettre les citoyens en action ? Les activités ont été nombreuses et variées : « rue sans voiture », agora, programmes de santé mais également des brochures éditées afin d'aider l'habitant à améliorer son logement, action propreté, mise en place de maison de l'emploi, développement d'ateliers artistiques, atelier mémoire,...

Certains projets jugés remarquables ont fait l'objet de communication lors de colloque ou dans des revues spécialisées. Les échanges européens d'expériences participatives sont également une source importante d'informations.

Un certain nombre d'études se sont intéressées au démarrage des contrats de quartiers mais n'ont pas toujours étudié le prolongement de la participation au cours des différentes

¹ « Depuis 1993, la réglementation relative aux Contrats de Quartier a subi quelques modifications sans toutefois que soient remis en cause les objectifs généraux du dispositif. http://www.ulb.ac.be/socio/cru/CH10FR_Plt_Ville_F_Noel_version_3.pdf



phases de la réalisation. L'heure est au bilan de ce qui s'est produit, des actions mises en route mais aussi de ce qui a été mis en place de façon durable dans les quartiers : les habitants continuent-ils à tenir des assemblées ? Des associations ont-elles été mises en place ?... Il ne sera pas toujours facile de répondre à ces questionnements.

A travers 20 contrats de quartier lancés de 2002 à 2006 (6^{ème} à 10^{ème} séries), les expériences et projets participatifs furent nombreux et variés. Certains connaissent le succès et se pérennisent, d'autres, malgré le succès, connaissent l'existence éphémère de la durée du contrat de quartier, d'autres encore n'obtinrent pas les résultats escomptés mais tous traduisent la volonté d'impliquer l'habitant dans la vie du quartier. Notre projet, dépassant son seul cadre archivistique prend une dimension novatrice dans la mesure où il ne vise pas seulement à sauvegarder des sources historiques, mais à donner aux citoyens des quartiers les moyens d'avoir une vision longitudinale de leurs actions, d'en apprécier l'efficacité, et de se projeter dans l'avenir pour améliorer la puissance participative et la cohésion sociale des quartiers et de leurs habitants.

Plusieurs études ont déjà été réalisées sur la participation dans les contrats de quartiers. Le CREAT (UCL) et le METICES-CRU (ULB) ont publié en 2007-2008 une «Evaluation quantitative et qualitative des programmes de revitalisation des quartiers» concernant les séries 1999-2001 (3^{ème} à 5^{ème} séries) tandis que « les analyses transversales » portaient sur les séries 1999-2007. Plusieurs rapports ont été produits par Laurent PICARD, Nathanaël BAILLY, Gaël COMHAIRE, Raphaëlle HAROU et Françoise NOËL. Un rapport établi par PICARD et HAROU concernait tout particulièrement sur la participation citoyenne au travers de sept contrats de quartier².

Le sociologue Mathieu BERGER a également étudié, dans une thèse de doctorat le principe participatif dont une synthèse a fait l'objet d'une publication intitulée « Bruxelles à l'épreuve de la participation. Les contrats de quartier en exercices », édité en 2008 par la Direction de la Rénovation Urbaine.

Il s'agit de bien situer cette étude historique dans son contexte de l'Ordonnance de la revitalisation urbaine de 1993. En effet, depuis 2010, une nouvelle Ordonnance relative aux contrats de quartiers durables a été publiée et renforce encore davantage l'esprit participatif : *« la participation citoyenne occupe une place cruciale dans ce dispositif. C'est grâce aux habitants et habitantes que ces contrats de quartiers durables vont répondre aux besoins locaux et se concrétiser. Tout au long du processus, les citoyens seront mobilisés et associés à la démarche. Les communes convoqueront des « assemblées générales » et des « commissions de quartier » grâce auxquelles habitants et acteurs locaux pourront participer à la renaissance de leur quartier.*

² L'étude portait sur les contrats Vanhuffel, Malibran, princesse Elisabeth, Lehon-Kessels, Aumale-Wayez, Les Quais et Rives Ouest, contrats sur lesquels porte également notre recherche à l'exception de Rives Ouest.



Ces «commissions de quartier» bénéficieront de davantage d'autonomie dans leur travail de coproduction du contrat de quartier, et la prise de parole des habitants sera recherchée plus en amont du processus de programmation. Des pratiques innovantes et plus informelles de participation seront encouragées, afin de mieux associer à la démarche le public des jeunes adultes par exemple. Des jeunes qui, comme l'expérience l'a montré, sont souvent peu enclins à se mobiliser dans les espaces de concertation les plus officiels, les plus institutionnels »³.

Cette nouvelle Ordonnance de la revitalisation urbaine cherche à encourager les citoyens à participer toujours plus activement aux projets de leur quartier et ce de différentes façons : par la consultation et la concertation, en tenant compte des réalités de terrain, en organisant la participation continue, en restaurant la convivialité, en communiquant et en médiatisant les résultats des opérations ainsi menées.

Rappelons que, dans les années 1970, le débat faisait déjà rage au sujet de la participation de la population dans les questions d'urbanisme. *La Revue Nouvelle* consacrait en 1971 un numéro spécial sur « *la ville : pouvoir et politique* » tandis que, trois ans plus tard, la revue *Contradictions* se penchait sur les luttes urbaines à Bruxelles.

Nous avons choisi de regrouper certaines de ces initiatives selon des thématiques très présentes dans la revitalisation, à savoir : l'information, la santé, le logement, la formation, l'amélioration de l'espace public par des actions de verdurisation, la culture, mais aussi en fonction des groupes sociaux comme les jeunes, les femmes, les personnes âgées bénéficiant d'actions spécifiques.

On objectera l'absence de recul nécessaire pour avoir un éclairage historique digne de ce nom. L'étude de ce qu'on appelle l'histoire du temps présent a déjà refroidi plus d'un chercheur, mais ce premier essai donnera peut-être envie à d'autres historiens de prolonger la recherche et d'explorer la ville, ses quartiers et les moyens mis en œuvre afin de réduire les fractures sociales.

PARTICIPER : POURQUOI, COMMENT ?

Mais que signifie participer ? La participation citoyenne peut se vivre à des niveaux d'implication très divers.

Elle s'exprime, dans sa forme la plus simple, notamment par l'exercice du droit de vote, mais également à travers des formes d'engagement individuel ou collectif objectivant une certaine transformation sociale de son milieu et de la société.

³ Conférence de Presse sur les Contrats de Quartiers Durables. Nouvelle ordonnance et désignation des périmètres. Intervention de la Ministre bruxelloise de l'Environnement, de l'Energie et de la Rénovation urbaine Evelynne HUYTEBROECK le 5 février 2010.



La situation socio-économique des habitants peut expliquer en partie leur niveau d'engagement dans la communauté. Le processus participatif ne touche pas tous les citoyens. En effet, une population vivant dans un niveau de pauvreté important (14,6 % de la population belge connaissent en 2009 un risque accru de pauvreté si on se base sur le revenu net tandis que «*plus d'un quart de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur à celui du seuil de risque de pauvreté*»⁴) et où la monoparentalité est courante (5,9 % des familles bruxelloises sont monoparentales, représentant 13,2 % de risque de pauvreté), aura d'autres préoccupations et besoins à combler avant de songer à s'impliquer dans sa collectivité.

La démocratie participative, même s'il s'agit d'un exercice difficile, est nécessaire car il s'agit de s'informer, d'analyser, de poser une réflexion qui engage pour l'avenir.

Une échelle de la participation

La sociologue et urbaniste américaine Sherry R. ARNSTEIN, auteure de « A Ladder of Citizen Participation » a établi, en 1969, une grille d'analyse composée de huit niveaux de participation des citoyens aux projets les concernant. Cette grille est toujours utilisée par les sociologues afin d'étudier les degrés de participation.

8. <i>Contrôle citoyen</i> : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.	Pouvoir effectif des citoyens = un certain pouvoir est donné aux citoyens
7. <i>Délégation de pouvoir</i> : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.	
6. <i>Partenariat</i> : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens	
5. <i>Conciliation</i> : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.	Coopération symbolique = moyen de canaliser les mécontents
4. <i>Consultation</i> : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	
3. <i>Information</i> : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.	
2. <i>Thérapie</i> : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux	Non-participation
1. <i>Manipulation</i> : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.	

⁴ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, *Baromètre social 2011*, Bruxelles, Commission communautaire commune, 2011, p.15.



La participation dans la rénovation urbaine

« Nombre d'exemples montrent que la démocratie participative est la nouveauté, l'avenir de la démocratie urbaine » témoigne le sociologue Eric CORIJN tout en expliquant « qu'il faut demander plus régulièrement aux gens ce qu'ils pensent et même mieux, il faut les inviter à coproduire la ville »⁵. *« Favoriser la prise de parole des citoyens sur les affaires publiques locales, diffuser l'information sur les politiques en cours, contribuer à la constitution d'espaces publics de discussion peuvent constituer des buts en soi, indépendamment de toute redistribution des pouvoirs. À ce niveau modeste, la dimension participative reste présente, mais elle s'inscrit dans la perspective d'une démocratie délibérative qui vise à informer et à compléter plus qu'à concurrencer la démocratie représentative ».*

Depuis plusieurs années, les pouvoirs politiques prônent la participation comme démarche préalable aux décisions en matière urbaine. En ce qui concerne la situation de Bruxelles, l'introduction d'un processus participatif découle du constat d'échec des politiques urbanistiques menées dans les années 1960-1970, influencées par le modèle américain et par le « tout pour la voiture ». Alors que des quartiers bruxellois étaient rasés ou en passe de l'être, des actions collectives organisées par des groupes d'habitants, d'architectes et d'urbanistes se mettent en place et entament un bras de fer avec les autorités.

Jean-François VAES, dans *La Revue Nouvelle*, en 1971, présentait les modèles de participation et leurs utilisations par les politiques, les experts et les publics tandis que Michel MOLITOR et Marc WOLFF soulignaient que « les problèmes qui se posent en ville aujourd'hui sont d'une dimension telle qu'ils ne peuvent être résolus que par une action collective, coordonnée et démocratique. L'urbanisme n'est pas qu'une action technique, c'est avant tout une question politique. Il doit être pensé et réalisé en fonction des besoins fondamentaux des gens qui habitent la ville. De même, un véritable urbanisme est pédagogie en ce sens qu'il doit apprendre aux gens à vivre ensemble 'spatialement' et non au seul niveau des relations humaines. Enfin, il n'est pas normal que le destin 'spatial' d'une communauté ne soit assumé que par quelques-uns. Il faut essayer d'y faire participer le plus grand nombre de personnes »⁶.

On assiste également à l'évolution de la participation avec de nouvelles méthodes participatives plus attractives comme, par exemple, les promenades de quartier ou les marches exploratoires urbaines, l'urbanisme temporaire, le jeu collectif,... Mais il faut surtout que les échanges entre les habitants et les experts soient compréhensibles de part et d'autre : « Il faut créer les conditions pour qu'élus et techniciens entendent les paroles des habitants au même moment : c'est pour ça que l'on a développé la méthode des «Community Planning Week-Ends», des ateliers de débat qui débouchent sur une vision collective du changement.

⁵ « C'est l'étranger qui fait la ville, interview de Eric Corijn », dans *Dynamiques urbaines. En quête d'un développement équilibré, Les Cahiers de l'éducation permanente*, PAC, n°37, 2010, p.49.

⁶ MOLITOR, M. et WOLFF, M., « Aménagement du territoire et urbanisme », dans *La Revue Nouvelle*, mai-juin 1971, N°5-6, pp.505-506.



Il faut faire participer les gens plutôt que de les consulter, car la consultation fait généralement ressortir les peurs individuelles des gens, alors que la participation les rend collectivement acteurs de leur destin. C'est une dynamique beaucoup plus positive »⁷ souligne le fondateur de l'agence John Thompson and partners.

Le contrat de quartier

Le contrat de quartier est un programme de revitalisation urbaine lancé depuis 1993 à l'initiative de la Région de Bruxelles-Capitale⁸ en partenariat avec les communes dans différents quartiers fragilisés. *« La revitalisation est entendue comme devant à la fois améliorer l'attractivité générale de la ville centrale et assurer la solidarité entre ses habitants par des actions redistributives, en particulier à destination des populations fragilisées au plan économique et social et qui, majoritairement occupent ces quartiers. Elle se présente comme un instrument d'amélioration du cadre de vie des habitants »⁹.*

Ce dispositif de revitalisation, régi par l'Ordonnance du 7 octobre 1993¹⁰, précise que *« la revitalisation d'un quartier a pour objectif de le restructurer, en tout ou en partie, de manière à restaurer ses fonctions urbaines, économiques et sociales dans le respect de ses caractéristiques architecturales et culturelles propres. La revitalisation visée à l'alinéa précédent est réalisée au moyen d'une ou de plusieurs opérations qui consistent à maintenir ou à accroître et à améliorer l'habitat, les infrastructures de proximité, les implantations mixtes et les espaces publics et pour lesquelles des subventions peuvent être accordées aux communes, aux centres publics d'aide sociale, aux organismes d'intérêt public ou aux associations sans but lucratif ».*

Cette politique innovante, a choisi de privilégier une approche globale, intégrée et transversale. Car la revitalisation d'un quartier ne passe plus seulement par la rénovation du bâti, par l'amélioration de l'espace public mais aussi par le développement de la cohésion sociale entre habitants et le retour à une vitalité socio-économique. Ce n'est pas qu'un projet matériel basé exclusivement sur la brique mais bien la manifestation de la volonté de développer et renforcer la citoyenneté dans une perspective du « vivre ensemble ».

⁷ *Démocratie participative et aménagement régional. Une méthode de participation dynamique et ses applications aux projets de renouvellement urbain.* Compte rendu de la réunion d'information du 7 juin 2001, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France.

⁸ Ordonnance organique du 7 octobre 1993 de la revitalisation des quartiers anciens, *Moniteur Belge*, 10 novembre 2003.

⁹ NOËL, F., «La politique de revitalisation des quartiers : à la croisée de l'action urbanistique et sociale», dans *Bruxelles (dans) 20 ans, Cahier de l'ADT n°7*, janvier 2009, p.220.

¹⁰ Une nouvelle ordonnance organique de revitalisation urbaine a été adoptée par le Parlement bruxellois le 22 janvier 2010 et intègre notamment la notion de développement durable. (cf. Conférence de Presse sur les Contrats de Quartiers Durables. Nouvelle ordonnance et désignation des périmètres. Intervention de la Ministre bruxelloise de l'Environnement, de l'Energie et de la Rénovation urbaine Evelynne HUYTEBROECK le 5 février 2010)

http://evelynne.huytebroeck.be/IMG/pdf_10-01-29_Contrats_de_quartiers_durables_discours.pdf



Suite aux événements de 1997 dans le quartier de Cureghem, les autorités régionales ont développé des programmes de cohésion sociale et d'insertion socio-professionnelle et mis en place un programme d'urgence appelé « quartier d'initiatives » afin de répondre sur une période de deux ans aux besoins les plus urgents en matière de rénovation. Depuis 1999, ces différents programmes ont été renforcés par le contrat de quartier.

Histoire d'une Ordonnance

« Votée sur base du projet du Ministre-Président régional bruxellois Charles Piqué, inspiré des expériences françaises de développement social urbain au travers du réseau européen « revitalisation des quartiers en crise », la première ordonnance date de 1993 : elle visait à compléter le caractère purement technique des opérations de « rénovation d'îlots » en intégrant une réflexion sur les espaces publics et sur la question sociale du relogement des habitants devant quitter les lieux où sont programmés des travaux. En 1999, les compétences en matière de logement en région de Bruxelles-Capitale se retrouvent concentrées dans les mains d'Eric Tomas, ministre de la Revitalisation des Quartiers : sous son impulsion, vu la nécessité de jouer sur différents paramètres pour influencer les causes multifactorielles de la dégradation urbaine et sociale, l'ordonnance de 1993 est modifiée de manière à mettre l'accent également sur le développement économique (initiatives d'insertion socioprofessionnelle), social (infrastructures de proximité) et culturel (création d'espaces de rencontre) des quartiers. Depuis 1999, ce sont 4 nouveaux contrats de quartier qui voient le jour chaque année en RBC. Ils ont une durée de 4 ans chacun (prolongeable durant 2 ans pour terminer les derniers chantiers). En 2003, le budget régional annuel qui leur était consacré était de 25 millions d'euros ; ce budget régional est complété, en vertu d'accords de coopération entre l'Etat fédéral et la Région, par des investissements fédéraux (12,5 millions d'euros) et communaux (10 % de l'enveloppe régionale réparti entre les 4 communes sélectionnées) ».

LEBRUN, M., « Nouvelles modalités de l'action sociale territorialisée : étude de cas dans le secteur de la cohésion sociale en Belgique Francophone », Travail-Emploi-Formation – n°9/2010, p.67,
<http://www.ulb.ac.be/socio/tef/revues/Revue2010.Lebun.pdf>

Mise en place du processus

Afin de pouvoir bénéficier d'un contrat de quartier, les Communes posent leur candidature à un programme de revitalisation et identifient la réalisation d'un certain nombre d'opérations de rénovation et d'actions sociales qui seront réalisées sur un périmètre clairement identifié durant une période de quatre ans. Pour être sélectionné, le quartier doit être inscrit dans l'Espace de développement renforcé du logement et de la rénovation (EDRLR). Quatre quartiers sont sélectionnés chaque année sur base de l'état de l'habitat et des espaces publics, ainsi que de la situation socio-économique des habitants.



5 volets pour mieux revitaliser

Les opérations de revitalisation proposées sont classées au sein de cinq volets. Le volet 1 regroupe les opérations liées au logement assimilé au logement social en terme de rénovation, de construction, de reconstruction dans des bâtiments appartenant à la Commune ou au CPAS. Le volet 2 concerne des opérations de logement menées par la Commune en partenariat avec un investisseur privé. Le volet 3 concerne la prise en emphytéose pour une durée de 27 ans par la Commune d'une partie des logements (75% maximum) construits par un investisseur privé dans le cadre d'un contrat-programme, les logements devant être assimilés à du logement social.

Le volet 4 est dédié à l'aménagement des espaces publics (voiries, places, parcs, éclairage, verdurisation,...) afin d'améliorer l'image du quartier et la qualité du cadre de vie au quotidien et donc de rendre le périmètre attractif. Quant au volet 5 de la cohésion sociale, il est consacré à la revitalisation socio-économique du quartier et concerne *« toute intervention d'incitation aux activités contribuant à favoriser la revitalisation sociale [et économique] du quartier, notamment par [la mise à disposition d'infrastructures de proximité,] la participation de ses habitants et par des activités permettant, y compris dans le cadre de programmes d'insertion socioprofessionnelle, une discrimination positive du quartier; cette intervention peut être organisée avec les associations actives au niveau des communautés présentes dans le quartier considéré »*¹¹.

Même si les opérations immobilières restent le principal élément de la politique de revitalisation, le développement socio-économique des quartiers est également bien présent.

Poser le diagnostic

Durant environ une année, un bureau d'études sélectionné par la Commune réalise, à la demande de cette dernière, un diagnostic de la situation socio-économique du périmètre urbanistique défini, déterminant ainsi les points forts et les points faibles, recensant les besoins de la population et propose un programme d'actions composé de projets pouvant améliorer la qualité de vie.

Le processus participatif

Afin de développer le processus participatif, l'organisation du contrat de quartier prévoit une série de procédures de concertation avec les habitants pour les associer à la dynamique de revitalisation.

L'Ordonnance prévoit la création d'une Commission locale de développement intégré (CLDI), qu'elle considère comme le lieu de concertation et de consultation majeur du contrat de quartier qui rassemble les représentants des habitants, les représentants d'associations, les autorités communales et les représentants de l'Administration de la Région de Bruxelles-Capitale.

¹¹ Ordonnance organique du 7 octobre 1993 de la revitalisation des quartiers, *Moniteur Belge*, 10 novembre 2003.



Une CLDI est composée de 8 représentants des habitants, 3 délégués de la Commune, 1 délégué de la Mission locale, 2 représentants du réseau Habitat, 1 délégué du CPAS, 2 délégués de la Région de Bruxelles-Capitale, 1 représentant de la Commission communautaire française, 1 représentant de la Commission communautaire flamande ainsi qu'un représentant des opérateurs sélectionnés pour la mise en œuvre du programme.



Le rôle de la CLDI est de donner un avis sur les budgets, les travaux et les projets prévus dans le contrat de quartier avant approbation par la Commune et la Région. Les habitants du quartier doivent être invités à une assemblée générale où seront présentés les candidats représentants des habitants.

Si certaines communes organisent une AG au cours de laquelle les habitants peuvent élire leurs représentants, d'autres choisissent les candidats et parfois même les nomment membres de la CLDI sans véritable consultation.

L'étude de PICARD et HAROU montre l'existence de différents modes de désignation : *« le mode de désignation, c'est-à-dire comment les représentants ont posé leur candidature et qui a décidé de les retenir, reste parfois difficile à appréhender. Dans un cas, la désignation des habitants lors de l'assemblée générale a été effectuée en demandant aux candidats de « se vendre », c'est-à-dire d'exposer les motivations de leur candidature. A la suite de la présentation des candidats, les habitants présents dans la CLDI ont pu voter. (...) Dans une autre commune lors de la première assemblée générale, c'est le président de la réunion qui a désigné les membres après un appel à candidature sans que les critères de sélection ne soient clairement définis »*¹².

C'est toutefois la Commune qui garde la main sur la désignation. Abdelfattah TOUZRI, dans sa thèse sur les dispositifs de revitalisation urbaine de la Commune de Molenbeek, constate que la manière de désigner les membres, représentants des habitants, est parfois différente de l'esprit de l'ordonnance : *« c'est le Bourgmestre lui-même qui désigne les membres. Cette pratique aussi transparente que le Bourgmestre la veut, alimente les critiques des détracteurs et ce, malgré un discours affiché de vouloir équilibrer les représentations par quartier. Le mode de désignation des représentants reste de toute façon une question épineuse et le mode pratiqué actuellement est fortement remis en question »*¹³.

Des assemblées générales de quartier sont également programmées durant la mise en œuvre du programme afin que la Commune informe les habitants du quartier de l'évolution du projet. Certains bureaux d'études invitent les habitants à participer de manière proactive dès les premiers stades de l'élaboration du programme, notamment en organisant des visites du quartier au cours desquelles le projet est expliqué et où les habitants peuvent réagir par rapport à certaines situations en pointant les problèmes, les obstacles, ...

¹² PICARD, L. et HAROU, R., *Evaluation quantitative et qualitative des programmes de revitalisation des quartiers. Analyse thématique transversale : la participation citoyenne*, CREAT-METICES, août 2008, p.13.

¹³ TOUZRI, A., *Développement local, acteurs et action collective. Les minorités issues de l'immigration et les dispositifs de revitalisation urbaine dans la Commune de Molenbeek- Saint-Jean*, thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences sociales, UCL, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2007, p.127.



Après avoir été approuvé par la CLDI et présenté à l'assemblée générale de quartier, le projet de programme est soumis, pendant 15 jours au minimum, à une enquête publique organisée par la Commune. « Elle vise à informer le public, à recueillir, sur la base d'une présentation argumentée des enjeux ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions mais aussi à élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision ».

Annoncée par avis et à l'aide de publications dans la presse locale, elle est l'occasion, pour le citoyen, d'émettre des observations et d'être entendu par la Commission de concertation.

Les résultats de la participation varient fortement d'un contrat de quartier à l'autre, en fonction de l'intérêt suscité chez les habitants mais aussi probablement de la publicité qui en a été faite. Par exemple, dans le cadre de l'enquête qui se déroule du 03 au 17 septembre 2002 pour présenter le programme du CQ Heyvaert, une seule personne est venue consulter le dossier et aucune observation n'est introduite¹⁴. Pour le contrat Van Artevelde, l'enquête publique menée du 15 au 29 septembre 2003 récolte, en revanche, une centaine de réactions. La participation dépend notamment des conditions dans lesquelles le dossier est rendu accessible (heures d'ouverture, maison communale ou maison de quartier,...)

Enfin, la «Commission de concertation» est appelée à émettre son avis sur le programme : elle rassemble toutes les parties concernées : la Commune, le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBGE et la SDRB. Après l'adoption par le Conseil communal, et l'approbation par la Région du programme d'actions, la phase de mise en œuvre des projets peut alors commencer.

Durant la phase d'élaboration du programme, un «Comité d'accompagnement régional» est réuni. Il rassemble le cabinet du ministre compétent, l'administration régionale (Direction de la Rénovation urbaine), la commune concernée, le bureau d'études et le SRDU¹⁵.

Sur le terrain, quand un contrat de quartier va être lancé, il s'agit d'en informer la population concernée. Le rôle des associations n'est pas négligeable puisque souvent, elles prennent le relais de l'information et interviennent pour tenter d'impliquer les populations dans le fonctionnement du contrat de quartier. Malgré cette implication, on constate quand même que certaines catégories de la population ne participent pas aux commissions et que les mandatés ne sont pas représentatifs de l'ensemble des rues du périmètre du contrat et n'en traduisent pas la répartition sociodémographique.

La mise en place du processus

Dans un document présentant les « *Avis et propositions du Secrétariat régional au développement urbain dans le cadre de la programmation des contrats de quartier 2002 (29 novembre 2002)* », malgré le fait que le délai octroyé aux communes pour élaborer leur programme quadriennal et le soumettre au Gouvernement soit passé de 9 à 10 mois, le SRDU constate que certaines communes « *ont éprouvé des difficultés à étaler le processus de concertation tout au long des dix mois et à produire dans le délai imparti un programme en concertation régulière avec les habitants* ».

¹⁴ Procès-verbal de la CLDI du 18 septembre 2002, contrat de quartier Heyvaert, archives DRU.

¹⁵ Depuis janvier 2009, le SRDU (Secrétariat régional au développement urbain) est devenu l'Agence de développement territorial (ADT).



A l'origine de ces difficultés, la désignation tardive des chargés d'études entraînant un « *certain déficit de qualité des dossiers de base et surtout un déficit de participation dès lors que les présentations des constats et des propositions de programme dans les différents lieux de concertation (AG et CLDI) n'ont laissé que peu de temps à la réflexion et au débat* ». Les communes plus rodées aux procédures administratives peuvent faire démarrer plus rapidement le contrat de quartier.

Dans le cas du CQ Heyvaert à Molenbeek, dans l'attente de l'approbation de la tutelle, le bureau d'études n'est pas encore désigné, ce qui retarde le démarrage du projet. Afin de pallier à cette difficulté, la Commune organise une visite de terrain avec les gens intéressés pour expliquer les projets éventuels¹⁶.

Etre membre de la CLDI

La motivation exprimée par les participants qui s'engagent dans le processus révèle un attachement à leur quartier mais aussi une volonté de jouer un rôle dans le redéploiement socio-économique. Certains, ainsi que l'ont constaté Laurent PICARD et Raphaëlle HAROU, ont « *déjà été impliqués dans la vie ou l'animation de leur quartier. Le contrat de quartier est une opportunité pour ces habitants de faire reconnaître leur action locale par les pouvoirs publics* »¹⁷.

Mais qui y participe réellement ? Comme dans beaucoup d'expériences de participation, « *cette forme d'engagement politique n'échappe pas plus que d'autres (comme l'élection ou le militantisme politique ou associatif) aux logiques sociales qui gouvernent l'accès à la participation politique. Ce sont, en priorité, les populations les mieux intégrées socialement et les mieux formées intellectuellement qui font vivre ce type de dispositif, y investissent leur énergie et y exercent leur compétence. Les groupes les plus démunis et les étrangers, fortement représentés dans ces quartiers, en sont largement absents ou n'y figurent qu'à titre de présence la plus souvent muette. Les jeunes, au centre de toutes les discussions relatives notamment aux incivilités, les ont désertées et n'y sont pas même représentés* »¹⁸.

Le film réalisé par la DRU sur la participation dans les contrats de quartier témoigne de ce problème¹⁹. Dans le CQ van Artevelde également, les participants sont invités à s'inscrire dans des groupes de travail (logement, espace public, social) et doivent se réunir en parallèle aux phases de l'étude. Mais comment faire en sorte que l'ensemble du périmètre soit représenté au sein de la CLDI ? La population de la partie Nord du contrat Van Artevelde semble avoir été plus difficile à toucher et une nouvelle information devra être diffusée par le biais des associations sur le terrain.

¹⁶ Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2002 tenue au Cabinet du ministre Eric TOMAS concernant le programme de revitalisation Heyvaert à Molenbeek, archives DRU.

¹⁷ PICARD, L. et HAROU, R., *Evaluation quantitative et qualitative des programmes de revitalisation des quartiers. Analyse thématique transversale : la participation citoyenne*, CREAT-METICES, août 2008, p.13.

¹⁸ BLONDIAUX, L., « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », dans *Mouvements*, 2001-5 n°18, pp. 44-51.

¹⁹ *Contrat de quartier. Un outil pour revitaliser les quartiers fragilisés*, Région de Bruxelles-Capitale, 2006, DVD.



Un colloque, intitulé «Les pauvres font de la politique ! Impacts, impasses, perspectives de la participation», co-organisé le 17 mars 2011 par le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS), la Fédération des centres de services sociaux (FCSS), le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté et l'Agence Alter, faisait le point sur les procédures de participation : *«Personne ne peut nier que les pouvoirs publics aient mis sur pied et favorisé l'émergence de différentes formes de processus participatifs. Encore faut-il s'en emparer. Et, dans une vision restrictive de l'équilibre en droits et devoirs du citoyen pauvre, participer relève de la responsabilité des personnes précarisées. « S'ils ne font rien, on les culpabilise », observait Loïc Blondiaux, professeur de sciences politiques à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, invité comme intervenant. Des expériences étrangères ont été citées où les pauvres semblent même tenus de participer. Peu importe qu'ils en aient l'envie ou les ressources (financières, linguistiques, etc.). Le postulat de base est que les pauvres ont de toute façon tout le temps de participer, puisqu'ils ne travaillent pas. Qu'ils aient quantité de papiers administratifs à remplir, qu'ils se battent pour sortir du surendettement, qu'ils galèrent pour trouver à manger au quotidien ou trouver un logement décent et abordable, qu'ils ne puissent pas confier leur enfant à une crèche (« pas de boulot, pas de crèche ») pour s'investir dans les processus participatifs, tout cela n'entre absolument pas en ligne de compte. (...) Dans le même ordre d'idées, il nous est arrivé d'entendre certains comités de quartier très actifs, très progressistes, mais parfois fort « bleu-blanc-belge », insister sur la nécessité de faire participer les communautés étrangères présentes dans leur quartier. « Il faut les impliquer », « il faut faire de la mixité »... A aucun moment, personne ne s'était posé la question de savoir si ces publics étaient preneurs de cette participation, personne ne s'était dit que le droit à s'abstenir avait le même poids que le droit à donner de la voix »²⁰.*

Ce problème de la représentation se retrouve également dans les comités d'accompagnement du plan communal de développement dont les candidatures sont sélectionnées sur base de la lettre de motivation mais devront garantir une représentation de la population dans sa diversité socioprofessionnelle et géographique. L'absence de catégorie socioculturelle est aussi liée à la peur de prendre la parole en public et qu'il y a la confiscation de la parole par les habitants les plus riches en capital culturel qui sont d'ailleurs souvent déjà membres d'un comité de quartier.

Afin de récolter les avis des membres, il ne semble pas que le vote soit la méthode privilégiée à laquelle on préfère le travail de concertation basé sur le dialogue et le consensus. Certains membres de CLDI expriment leur perplexité, voire même leur désarroi par rapport à la complexité des dossiers et souhaitent s'abstenir de voter²¹.

Le rapport à l'information est très souvent évoqué au sein des CLDI. Le souhait exprimé très fréquemment par les participants est de recevoir les documents à l'avance, afin de pouvoir les lire et les analyser à leur aise, et de recevoir, lors des réunions plus techniques, une information plus claire afin de pouvoir la répercuter auprès des habitants²². Pour résoudre ces difficultés, certaines communes et certains bureaux d'études proposent d'utiliser des cartes, des maquettes afin de permettre aux citoyens de visualiser plus clairement des informations nécessaires.

²⁰ MASSART, B., « Souriez, vous êtes en train de participer », dans *Alter Echos* n° 312 du 19 mars 2011.

²¹ Contrat de quartier Van Artevelde, CLDI, 26 janvier 2004, archives DRU.

²² Contrat de quartier Van Artevelde, CLDI, 26 avril 2005, archives DRU.



Dans le cas de Van Artevelde, il est d'ailleurs décidé de présenter l'information par powerpoint afin de rendre plus visuel, plus attractif, le déroulement des opérations. Cette méthode semble d'ailleurs se généraliser progressivement. Pour la préparation des AG, les personnes intéressées peuvent consulter les plans dans différents lieux comme la maison de quartier, les associations mais parfois également chez certains habitants de la CLDI (cf Jérusalem). Les boutiques de quartier sont également sur le terrain afin de fournir l'information comme dans Van Artevelde où le projet « Les habitants, ça bouge ! » a pour vocation d'informer, d'impliquer et de former la population du quartier à la revitalisation du périmètre.

L'information circule également par le biais des échanges d'expériences entre contrats de quartier comme, par exemple, quand les acteurs du contrat Tanneurs rencontrent les acteurs du contrat van Artevelde autour d'un film de 15 minutes, réalisé par les étudiants de l'IHECS (23 février 2005). Bien que cette rencontre ait été considérée comme intéressante et instructive, l'idée ne semble cependant pas avoir été reprise dans d'autres contrats.

La CLDI prise en otage ?

Etre membre d'une CLDI et plus particulièrement être un représentant des habitants n'est pas toujours de tout repos: des problèmes peuvent surgir lors de la discussion du programme notamment quand il apparaît que certains membres ayant des projets s'étant vus refuser soit par la Commune soit par la Région, remettent le problème sur la table afin de convaincre (voire de forcer) la CLDI à rendre un avis. Cette situation ne peut qu'entraîner des malaises et il faudrait s'interroger sur la pertinence d'accepter comme membres les candidatures d'associations se portant également candidates pour l'obtention de subsides. TOUZRI rappelle que la possibilité d'obtenir des subsides constitue un enjeu majeur pour le monde associatif local : *« en quête d'opportunités, les associations se mobilisent en un premier temps pour se porter candidates aux CLDI en souhaitant que le fait de siéger à la CLDI facilite l'accès à ces ressources puisqu'une telle position permet de suivre de près le processus d'attributions de celles-ci. Ainsi des situations de conflits d'intérêts se sont produites quand des associations membres des CLDI se sont portées candidates aux subsides »*. Même si, rappelle-t-il, les associations en conflits d'intérêts n'ont pas le droit de délibérer sur les questions qui les concernent²³.

Couacs du dispositif participatif

Dans certains cas, le processus participatif n'est pas respecté au grand dam des habitants. Dans Jérusalem, entre deux CLDI, la Commune apporte des modifications au programme sans que les habitants, membres de la CLDI, n'en soient informés (octobre 2002) tandis que le budget approuvé par la CLDI est différent de celui soumis à l'enquête publique.

Il arrive également que ni le nombre de CLDI réglementaires ni le nombre d'AG ne soient respectés ce qui veut dire que le processus participatif n'a pu avoir lieu.

²³ TOUZRI, A., *Développement local, acteurs et action collective. Les minorités issues de l'immigration et les dispositifs de revitalisation urbaine dans la Commune de Molenbeek- Saint-Jean*, thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences sociales, UCL, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2007, p.199.



D'après l'étude de Michaël LEBRUN sur le contrat Blyckaerts, il apparaît que «à la relative satisfaction de certains habitants (et à l'indifférence d'une majorité d'eux) exprimée à l'annonce de l'élaboration d'un contrat de quartier dans leur périmètre de résidence, succède rapidement une vive insatisfaction en raison du manque de communication de la commune par rapport aux initiatives et actions déployées, du caractère expéditif de l'analyse des besoins et de la concertation, des effets « masqués » du système de prime à la rénovation, et surtout, du sentiment d'être « utilisé » pour apporter un vernis démocratique à des décisions prises par le pouvoir technocrato-politique»²⁴.

La crainte d'être seulement un « pantin » et le sentiment de frustration touchent les participants habitants qui n'hésitent cependant pas à émettre des avis défavorables relatifs à des projets nouvellement introduits et sur lesquels ils ne possèdent aucune information tout comme ils soutiennent un projet dont le financement a été fortement réduit sans discussions préalables. Cette situation a également entraîné la réaction d'un « groupement spontané d'habitants du CQ Jérusalem » adressée le 30 octobre 2002 au ministre Eric TOMAS chargé de la revitalisation des quartiers²⁵. Dans le cadre du CQ Conseil, alors que le Conseil communal approuve le 21 octobre 2004 le programme quadriennal de revitalisation, le Gouvernement assortit son approbation d'une clause suspensive concernant le volet 5. Les membres de la CLDI font part de leur déception et «jugent que leur collaboration et leur travail en tant qu'habitant et membre de la CLDI n'ont pas été pris en compte (...) Ils ont marqué leur désaccord avec les arguments avancés par le Cabinet concernant la condition suspensive du volet social»²⁶. Un nouveau programme devra être proposé. Un appel à projets est alors lancé ce qui nécessitera l'organisation de deux CLDI, d'une assemblée générale et de réunions d'associations locales afin d'établir un programme proposant de nouvelles opérations de cohésion sociale.

Maintenir l'intérêt dans la durée

Malgré l'intérêt des habitants pour leur quartier, il est difficile de mobiliser les gens pendant toute la durée d'un contrat de quartier. Parfois, le démarrage est extrêmement rapide pour établir le programme à tel point que dans le CQ Jérusalem, le rythme effréné des réunions effrayent certains participants qui estiment ne pas avoir assez de recul pour prendre connaissance des documents. Du côté de Malibran, le regret est exprimé, dans une lettre ouverte (29 février 2004) adressée aux autorités communales et régionales, que le délai entre la première assemblée générale et le dépôt des candidatures soit trop court (29 janvier - 9 février 2004) pour déposer un projet cohérent de candidature. Mais par la suite, une certaine lenteur administrative s'installe dans la réalisation. Confrontés à ce temps d'attente au cours duquel peu de décisions sont finalement prises, les membres se lassent et abandonnent leur mandat, remplacés par les suppléants voire même par l'introduction de nouvelles candidatures.

²⁴ LEBRUN, M., « Nouvelles modalités de l'action sociale territorialisée : étude de cas dans le secteur de la cohésion sociale en Belgique Francophone », dans TEF - Travail-Emploi-Formation - n°9/2010, p.63.

²⁵ Archives contrat de quartier Jérusalem, boîte n°3, DRU.

²⁶ Archives contrat de quartier Conseil, CLDI 23 février 2005, DRU.

Jusqu'où les pouvoirs publics font-ils réellement confiance aux membres d'une CLDI ? La question peut effectivement être posée quand dans le CQ Van Artevelde, la proposition de distribuer une grille de cotation de projets inquiète les représentants politiques. Que se passerait-il effectivement si « *les participants à la réunion de travail cotent des projets et*



arrivent à des résultats contraire au bon sens, la Ville sera d'une certaine manière liée à ces résultats » ? Alors ne s'agit-il pas d'une participation-prétexte comme le craignent certains membres de CLDI ? Pourtant, il est clair que si certains projets ne tiennent pas compte des remarques apportées par la CLDI, d'autres en revanche suivront la procédure. C'est le cas dans le contrat Escaut-Meuse, où un projet relatif à l'aménagement de l'espace public concernait l'aménagement d'une place située au croisement du Boulevard Belgica et de la ligne de chemin de fer, la L28. L'objectif était de donner une identité positive au quartier en formalisant une porte d'entrée, de sécuriser un carrefour, de permettre aux habitants de s'appropriier l'espace public. Le pont est alors encombré par les véhicules automobiles et la circulation piétonne rendue difficile en

raison de la voie de chemin de fer. Un premier avant-projet réalisé par le bureau d'études V+ proposant d'installer des balançoires a été rejeté par la CLDI pour des raisons de sécurité mais surtout par crainte du bruit engendré par cette activité. En mars et mai 2007 les habitants sont invités par un toute boîte à participer à deux ateliers de travail en vue d'élaborer un nouvel avant-projet. Mais seuls deux habitants participèrent. Après la présentation en CLDI d'un deuxième avant-projet, ce dernier est de nouveau mis en cause. Les riverains souhaitent finalement le maintien du stationnement sur le pont et le projet d'un aménagement spécifique sera finalement abandonné en 2008.

La Maison de la Participation de la Ville de Bruxelles établit un rapport sur la CLDI Palais-Outre-Ponts en mai 2003. Ce dernier est établi sur base d'un questionnaire envoyé à 20 personnes et auquel 8 ont répondu. Il apparaît que, pour les habitants, la compréhension des objectifs présentés en CLDI est suffisante. La principale difficulté réside dans la difficulté de communiquer « à faire comprendre et à s'assurer que tous les habitants du quartier se sentent concernés. La faible présence aux AG d'habitants supplémentaires aux membres de la CLDI souligne sans doute aussi la difficulté tant pour les membres de la CLDI que pour l'administration d'atteindre des personnes peu mobilisées. Un certain décalage entre les habitants et le sens du processus et son contenu est sans doute à craindre »²⁷.

De même, on s'interroge sur la capacité des groupes (politiques, associatifs, habitants) à s'exprimer sur un pied d'égalité ou tout simplement à se faire entendre.

²⁷ Rapport sur la CLDI du CQ « Palais Outre-Ponts » par la Maison de la Participation, mai 2003, archives DRU.



Quoi qu'il en soit, la participation délibérative « *garantit que l'avis de tous ceux qui peuvent être touchés par une décision ait une occasion de s'exprimer face à l'autorité compétente, améliore l'information des acteurs et favorise l'émergence de solutions nouvelles. La délibération supplée en particulier aux carences de la décision politico-administrative traditionnelle lorsqu'elle se fonde sur des critères exclusifs de rationalité technique ou économique. Elle démontre l'existence de véritables ressources d'expertise profane qui peuvent concurrencer celles des experts municipaux. Elle amène enfin des acteurs en conflit et aux intérêts divergents à prendre en compte, ne serait-ce que formellement, l'opinion et les croyances de l'autre, selon un processus que le philosophe Jon Elster désigne sous le nom de « la force civilisatrice de l'hypocrisie »*²⁸.

Les groupes de travail

La participation se réalise également au sein de groupes de travail. Dans le CQ Elisabeth, un groupe de travail Espaces publics permet de recueillir des avis sur les dysfonctionnements et sur des options d'aménagements des espaces publics. L'ensemble des réflexions sont ensuite soumises au bureau d'études.

Malibran 2010 Source :
<http://malibran2010.blogspot.com>



Dans le contrat Malibran, lors de l'aménagement des rues Malibran et de Vergnies, la Commune organise, le 20 octobre 2005, avec l'asbl Habitat et Rénovation, une journée de participation avec les habitants et les associations du quartier ainsi que les passants. L'opération intitulée « Malibran 2010 J'y participe » propose de rassembler autour d'une table thématique (rue, trottoirs, commerces, le jour et la nuit, table sans nom) cinq personnes qui, durant 1/2h de conversation, vont développer leurs idées et recommandations transcrites sur un poster qui seront ensuite transmises à l'architecte. L'avant-projet a été présenté au public le 20 janvier 2007²⁹.

²⁸ BLONDIAUX Loïc, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, 2001-5, n°18, pp. 44-51.

²⁹ Un film a été produit par Habitat et Rénovation et réalisé par Yakoutaké sur ces journées participatives. Il est visible sur le site <http://malibran2010.blogspot.com/>



Les moyens d'information et de communication

Journaux, toute boîte, journal communal, affiches, courriers personnalisés, bulletin d'informations, fêtes de quartier, tracts, t-shirts, films, maquettes, affiches, stylos bille,... tous les moyens sont bons afin de faire découvrir le contrat de quartier. Un centre névralgique est également mis en place au sein de permanences et permet aux personnes intéressées de venir chercher l'information. Depuis plusieurs années, on assiste également à la mise en place d'une charte graphique comprenant, entre autres, un logo qui caractérise l'identité visuelle du contrat de quartier. Les communes organisent parfois des concours afin que les habitants, jeunes et moins jeunes, puissent présenter leurs projets³⁰.



Pour Jérusalem, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires des écoles Les Platanes et Sint-Mariaschool, encadrés par des spécialistes du quartier, sont partis à la découverte du patrimoine schaerbeekois, avant d'entamer le dessin des logos et de les présenter en concours³¹.

Même procédé pour le contrat Saint-Denis qui rassemble 80 artistes forestois en herbe - entre 5 et 8 ans - afin qu'ils "illustrent" le contrat de quartier St-Denis.

Des bannières sont également placées dans les endroits stratégiques du périmètre afin d'informer la population.

La question du toute boîte se pose cependant avec acuité : s'agit-il d'un moyen d'information suffisant pour provoquer la participation ou, au contraire, « *n'exclut-il pas d'office la participation d'une part de la population qui ne maîtrise pas suffisamment l'écrit ou qui n'est pas aguerrie aux techniques de participation et de concertation ?* »



Maison du contrat de quartier Blyckaerts, archives communales d'Ixelles

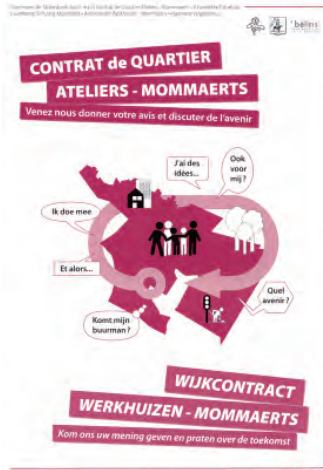
Un groupe d'habitants du quartier Malibran s'interroge sur cette pratique et constate que « *l'invitation à la première assemblée générale s'est effectuée par un toute boîte, distribué quelques jours à peine avant la date de la réunion et de manière partielle (toutes les rues concernées par le périmètre n'ont pas été desservies). Les personnes relais du tissu associatif non subventionné n'ont pas été averties de manière anticipative aux fins de pouvoir éventuellement participer à une plus large diffusion de l'information.* »

³⁰ Voir par exemple le site <http://www.schaerbeek.irisnet.be/vivre-schaerbeek/logement-urbanisme-environnement/espace-public-urbanisme/renovas/contrat-quartier/brabant-verte/cohesion-sociale/concours-logos>.

³¹ Jérusalem, *Journal d'information pour les habitants*, n°5, septembre 2004, p.5.



Ainsi, cette première AG censée fonder les bases de la participation, la concertation, l'étude et l'organisation du projet, n'a pas recueilli un nombre de participants proportionnel, en qualité ni en quantité, à la population ciblée. Nous étions peu nombreux et peu représentatifs de la mixité du tissu social, économique et culturel de la population concernée. En ce qui concerne l'organisation de la seconde AG, il semble que seuls les participants à la première et les candidats à la CLDI aient été invités par un courrier. Si ce constat se vérifie, ne doit-on pas craindre que, d'assemblée en assemblée, la participation s'étiolle ? »³²



Les communes, soucieuses de faire connaître les programmes des contrats de quartier, optent pour des supports variés afin d'informer les habitants et de promouvoir les actions programmées. A Molenbeek, les informations aux habitants sont largement diffusées par le biais de brochures communales présentant le programme, ses modifications ainsi que les avant-projets.

Les stands d'informations installés sur l'espace public (lors des marchés notamment) permettent de toucher un plus grand public.

Le site internet des Communes permet parfois de suivre l'évolution des projets et les résumés des réunions de CLDI. Par exemple, à Ixelles, le site de l'administration communale assure une information régulière des activités et des projets dans un langage accessible et compréhensible pour un large public. A Schaerbeek, le lien est fait avec le site de Renovas qui a en charge le suivi des contrats de quartier de la Commune. A Koekelberg, des résumés des CLDI sont accessibles sur le site internet communal. Le site de la Commune de Jette pour ce qui concerne le contrat de quartier Carton de Wiart-Cœur de Jette est particulièrement riche et permet de retrouver les procès-verbaux des CLDI, les réunions des groupes de travail, les listes de participants, ...³³

Les journaux présentent parfois une information multilingue, mais aussi des témoignages d'habitants et de membres de la CLDI qui évoquent l'intérêt du processus mais également les difficultés de mettre en place un tel programme. La plupart des journaux n'oublient pas les citoyens les plus jeunes en leur consacrant une pleine page. Certaines communes se posent la question de continuer à faire un journal propre au contrat de quartier considérant un impact faible au regard de l'investissement et préfèrent diffuser l'information dans le journal communal. Ce choix entraîne bien évidemment d'autres critiques de savoir s'il ne s'agit pas d'une publicité électorale³⁴.

³² Contrat de quartier Malibran, archives DRU.

³³ http://www.jette.be/fr/06_habitat/urbanisme/quartier.htm#3

³⁴ Lors du conseil communal d'Anderlecht du 28 avril 2005, la conseillère I. EMMERY remarquait lors de l'adoption du nouveau programme de volet social que « cette politique des contrats de quartier, même si des réunions d'habitants sont organisées ne va pas assez loin et il faut les informer sur support papier. Cependant ces supports papier ne doivent pas s'écarter de l'objectif qui est d'informer. De temps en temps, dans le journal contact du contrat de quartier, elle a l'impression que la publicité sur les échevins prime. Il faudrait utiliser cette information de manière plus objective ».



COMMUNE/ CONTRAT DE QUARTIER	JOURNAL DU CONTRAT DE QUARTIER VERSION PAPIER	MISE EN LIGNE DU JOURNAL
Palais-Outre-Ponts /Laeken	POP Info (4 numéros)	
Van Artevelde (Bruxelles)	brochures	
Vanhuffel/Koekelberg	Agora News	http://www.koekelberg.be/p4w/user_files/Division_III/cont_quartier/Agora_News_05_Web.pdf
Malibran (Ixelles)	Les notes de la Malibran (2 numéros)	http://www.elsene.irisnet.be/site/downloads/contrats/malibran/malibranvergnies/journal.pdf
Conseil/Anderlecht	Info Magazine	
Princesse Elisabeth (Schaerbeek)	Journal d'informations pour les habitants. Contrat de quartier Princesse Elisabeth	http://www.schaerbeek.irisnet.be/vivre-schaerbeek/logement-urbanisme-environnement/espace-public-urbanisme/renovas/contrat-quartier/princesse-elisabeth/participation-informations/journaux-quartier
Les Quais (Bruxelles)	-----	Newsletter - Contrat de quartier Les Quais n° 1 (février 2010) (PDF, 2,26MB) Newsletter - Contrat de quartier Les Quais n° 2 (avril-mai 2010) (PDF, 4,85MB) Newsletter - Contrat de quartier Les Quais n° 3 (septembre 2010) (PDF, 3,78MB)
Méridien (Saint-Josse)	Journal communal Joske	http://www.stjosse.irisnet.be/index.php?id=416
Jérusalem (Schaerbeek)	Journal d'informations pour les habitants. Contrat de quartier Jérusalem	http://www.schaerbeek.irisnet.be/vivre-schaerbeek/logement-urbanisme-environnement/espace-public-urbanisme/renovas/contrat-quartier/jerusalem/participation-informations/journaux-quartier#
Lehon-Kessels (Schaerbeek)	Journal d'informations pour les habitants. Contrat de quartier Lehon Kessels	http://www.schaerbeek.irisnet.be/vivre-schaerbeek/logement-urbanisme-environnement/espace-public-urbanisme/renovas/contrat-quartier/lehon-kessels/participation-informations/journaux-quartier
Blyckaerts (Ixelles)	-----	
Heyvaert (Molenbeek)	Molenbeek Info journal communal	http://www.molenbeek.be/publications/publications/publications-communales
Métal-Monnaies (Saint-Gilles)	Brochures	
Quartier Maritime (Molenbeek)	Molenbeek Info (journal communal)	http://www.molenbeek.be/publications/publications/publications-communales
Escaut-Meuse (Molenbeek)	Molenbeek Info (journal communal)	http://www.molenbeek.be/publications/publications/publications-communales
Ateliers-Mommaerts (Molenbeek)	Molenbeek Info (journal communal)	http://www.molenbeek.be/publications/publications/publications-communales
Aumale-Wayez (Anderlecht)	Info Magazine	
Léopold à Léopold (Bruxelles)	Newsletter contrat de quartier Léopold à Léopold	http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4954#a_5
Carton de Wiart (Jette)	Jette Info, journal communal	http://www.jette.be/fr/00_outils/actualites/jetteinfo/introjetteinfo/introjetteinfo.htm



Se faire connaître autrement

Le blog devient un nouveau moyen pour les contrats de se faire connaître. Dans le CQ Princesse Elisabeth, un habitant, membre de la CLDI, fait vivre le projet à travers le blog <http://cqpe.skynetblogs.be/>. Depuis, les nouveaux contrats de quartier durables privilégient ce moyen de communication comme, par exemple, le CQ Scheut³⁵ ou Coteaux-Josaphat³⁶.

A Anderlecht, alors que s'achève le contrat de quartier Aumale-Wayez, une exposition est organisée à l'Antenne du contrat de quartier afin de faire découvrir au public les projets de redynamisation de l'espace public qui seront réalisés dans les deux années qui suivent. Il s'agit de montrer tout le dynamisme produit et de continuer les actions de sensibilisation à la transformation urbaine.

Malgré tous ces outils, la visibilité des opérations de revitalisation, mise en place par les politiques, ne semble pas engendrer un intérêt marqué pour la participation chez les publics précarisés.

³⁵ <http://www.cqd-scheut.be/2011/06/20/bienvenue-sur-le-blog-du-contrat-de-quartier-durable-%C2%AB-scheut-%C2%BB/>

³⁶ <http://ruemassaux.skynetblogs.be/archive/2011/02/16/premiere-assemblee-generale-du-contrat-de-quartier-coteaux-j.html>



FAIRE (RE)DÉCOUVRIR SON QUARTIER : TRANSFORMATION DE L'IMAGE SYMBOLIQUE

Parmi les premiers projets de cohésion sociale régulièrement lancés figure l'organisation de visites guidées du périmètre afin de faire (re)découvrir non seulement le patrimoine architectural et l'histoire du quartier mais aussi (re)faire connaissance avec les habitants. Il s'agit, en terme de symbolique culturelle, de renforcer les mémoires collectives mais également de modifier l'image que le quartier donne à l'extérieur.

La découverte du quartier est considérée comme un formidable outil pouvant servir au développement des relations transgénérationnelles ainsi que dans les pratiques d'alphabétisation³⁷ pour ne citer que ces exemples. Cette méthodologie permet de créer d'une part du lien entre les habitants et leur quartier et, d'autre part, entre les habitants entre eux.

Rien d'étonnant que ce soit souvent au moyen d'une balade que les membres de la CLDI prennent connaissance du programme et puissent faire des remarques.

C'est par cette immersion dans le quartier dans lequel on vit mais qu'on ne connaît parfois pas vraiment que des projets se mettent en place pour les plus jeunes. A Schaerbeek, dans le CQ Jérusalem, les élèves de l'école primaire Les Platanes découvrent, en 2005, « mon quartier à moi » en s'initiant à la photographie mais aussi à l'histoire et à l'architecture du quartier.

Pour le CQ Palais-Outre-Ponts, l'asbl « Laeken Découverte » organise des balades et réalise, par le biais de l'historien René PROVEUR, un tableau synoptique de « Laeken de 1830 à nos jours », distribué aux élèves des écoles du périmètre ainsi qu'aux participants des promenades.



On peut aller encore plus loin dans ce processus participatif comme ce fut le cas dans le cadre du contrat de quartier Princesse Élisabeth à Schaerbeek où Paula BOUFFIOUX, coordinatrice de l'asbl Zumba mais également habitante du périmètre, a proposé de dresser le « Portrait du quartier Princesse Elisabeth ». Ainsi, à travers une série d'ateliers menés entre octobre 2005 et avril 2006, une centaine d'enfants et une vingtaine d'habitants ont photographié et redécouvert leur quartier, sont partis à la recherche de leur histoire dans les bibliothèques, les musées et les archives. Le résultat de ce travail a permis de réaliser une exposition-parcours faite de créations originales réalisées dans les ateliers, d'interviews des habitants,...

³⁷ Comme par exemple http://www.collectif-alpha.be/IMG/pdf/Decouvrir_son_quartier_Molenbeek.pdf.



D'autres initiatives du même type avaient déjà été organisées et chaque fois connaissaient un réel succès auprès des habitants. Ainsi, en 2005, en collaboration avec l'association «Bruxelles nous appartient», l'asbl RenovaS à Schaerbeek s'est lancée dans le projet de collecter, auprès des habitants, des témoignages et des photographies concernant le quartier de la rue du Progrès et de la rue d'Aerschot.

« Afin de valoriser le patrimoine du quartier de la place Lehon et de ses environs, qui paraît moins extraordinaire à côté de la majestueuse avenue Louis Bertrand » (Rapport Renovas, 2000), RenovaS lancera également une campagne de sensibilisation des habitants au petit patrimoine architectural, intitulée « Levez les yeux ». Plusieurs clichés représentant des détails architecturaux remarquables de maisons du quartier ont été affichés à différents endroits du quartier. Une brochure explicative, accompagnée d'une fiche permettant d'identifier la qualité patrimoniale des façades, a été distribuée aux habitants »³⁸.

Tandis que dans le cadre du Quartier d'Initiatives Lehon-Renkin, RenovaS et Patrimoine à roulettes, développaient le projet « portrait de quartier » et proposaient aux habitants de se faire photographier à Schaerbeek, dans le lieu qu'ils souhaitaient avec les personnes de leur choix, par un photographe professionnel. « Ce projet a donné lieu à une publication fort intéressante proposant diverses scènes et mises en scène de vie se déroulant tant dans les rues que les habitations de Schaerbeek. Un document qui témoigne du regard que les Schaerbeekois portent sur leur quartier et ses habitants »³⁹.

L'idée du journal vidéo de quartier réalisé par les habitants du quartier pour les habitants du quartier, assistés par des spécialistes, n'est pas neuve et différents collectifs du quartier se sont montrés, à plusieurs reprises, intéressés par ce type de projet. Le Contrat de quartier Malibran a soutenu l'idée coordonnée par le Collectif Parcours citoyen et administré par le Vide Technique asbl. «Le p'ti film de 26'» produit en 2007 sera le résultat d'ateliers organisés par le groupe vidéo du quartier Malibran et soutenus méthodologiquement par Plus Tôt Te Laat.

Autre projet développé dans le contrat de quartier Blyckaerts est l'inventaire des ressources du quartier présenté sous la forme d'un livre coloré et illustré comprenant des témoignages d'acteurs de terrain, d'habitants, qui change de la carte des ressources traditionnellement proposée.

³⁸ PUTTEVILS, E., *Perception paysagère en milieu urbain : application à la commune de Schaerbeek*, ULB, IGÉAT, Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement, 2004-2005, pp.44-45.

³⁹ Sur ce projet on peut lire : D'HAEYER, A., « Manuel Lauti tire un portrait de quartier. Le bonheur flashé au coin de la rue », dans *Le Soir*, 6 janvier 2001, p.15.



Les évènements collectifs : Vive la fête

Certaines activités sont réalisées afin de renforcer la cohésion sociale mais également afin de renforcer l'image de la collectivité. Si certains quartiers avaient depuis longtemps maintenu l'organisation de ce type d'événement, d'autres l'ont redécouvert ou instauré à l'occasion du contrat de quartier. Derrière la symbolique de l'aspect festif, tout un travail de conscientisation est mis en place.

La première manifestation de ce type est sans conteste la fête de quartier. Cette fête est en général organisée chaque année et rythme les moments clés de la vie du quartier (démarrage du contrat, inauguration d'infrastructures collectives, fin de contrat) mais aussi lors d'événements organisés à un niveau communautaire, fédéral, voire international comme la fête des voisins, la journée sans voiture,...

L'organisation d'une fête de quartier nécessite en général une étroite collaboration entre les partenaires de terrain. La fête du quartier Maritime a longtemps été organisée par le Comité de quartier Maritime qui repère parmi les effets multiplicateurs, un taux de participation plus élevé chaque année et des demandes d'activités organisées au cours de l'année tant par les enfants que les adultes séduits par le programme de la fête.

En revanche, dans le cas de POP, la Mission locale de Bruxelles ayant en charge le projet en 2004 a manifesté le souhait d'en être déchargée, argumentant le manque de soutien et de collaboration des acteurs de terrain et le manque de moyens financiers.

D'autres moments festifs sont organisés autour d'un repas de rue pour lequel les habitants sortent tables et chaises et cuisinent leurs spécialités, montrant ainsi leurs capacités de gérer l'activité mais aussi en valorisant leurs pratiques culinaires.

Dans le CQ Malibran, le collectif "Bouillon Malibran" développe un programme d'actions sur les thématiques de l'alimentation durable, de la convivialité dans les quartiers et de la participation citoyenne qui ne cesse de s'étoffer et de se renouveler : « *Se réapproprier l'espace public est le fondement même de ce collectif de citoyens. L'alimentation s'y imprègne comme vecteur de richesses culturelles. Dominique Nalpas fait partie du noyau fondateur : « La notion de manger ensemble est centrale. C'est une manière de célébrer la diversité, en toute convivialité. » Le Grand banquet s'est tenu à plusieurs reprises, depuis une petite dizaine d'années, mais la dernière édition a pris un tournant plus durable. « Il ne s'agit plus de juste se mettre autour de la table, mais aussi de s'interroger sur le contenu de nos assiettes », enchaîne Arnaud Bilande, habitant. Parmi la vingtaine de groupes de cuisiniers citoyens du Grand banquet, certains ont, à petits pas, intégré dans leurs recettes des critères de saisonnalité, de proximité.*

Comme suite logique à ce banquet sur le bitume, Bouillon Malibran a mijoté une autre idée : pour susciter la rencontre autour de la diversité gastronomique, autant déplacer la cuisine sur la place publique ! Une cuisine mobile sur roulettes a vu le jour, conçue par la Zinnode ixelloise. Elle est à disposition de toute initiative collective et durable mise en place dans le quartier et ses alentours »⁴⁰.

⁴⁰ TERET, C., « Diversité culturelle sur la table publique », dans *Symbioses*, automne 2010, p.15.
<http://www.symbioses.be/pdf/88/dossier/Sy-88-15.pdf>



LES ACTIONS LIÉES A LA SANTÉ

Toutes les études médicales le prouvent : l'environnement social et économique a un impact sur la santé physique et mentale.

L'Observatoire de la Santé et du Social, dans un relevé cartographique illustrant la pandémie des problématiques liées à certains quartiers (type de maladies, fréquence, population majoritairement concernée...), montre que les problèmes de santé apparaissent plus majoritairement dans les quartiers défavorisés dans lesquels le parc locatif est le plus vétuste.

Ce sont principalement des actions santé liées au logement qui ont été développées, avec un intérêt plus particulier pour le rapport aux sources énergétiques. Des médecins se sont intéressés aux conséquences de la précarité énergétique sur la santé des occupants d'un logement mal ou peu chauffé⁴¹. Ces conséquences sanitaires sont notamment : des risques accrus d'intoxication au monoxyde de carbone et d'incendie (dus à l'utilisation de méthodes alternatives de chauffage et d'éclairage), qualité de l'air détériorée et taux d'humidité augmenté, risques d'intoxication alimentaire (dus à l'absence de possibilités de réfrigération et/ou de cuisson des aliments), impact sur la santé mentale des résidents (rupture de liens sociaux, isolement ...).

La santé alimentaire est également au cœur des préoccupations car, comme le constate un rapport de la Fondation Roi Baudouin, les campagnes de sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine ne touchent pratiquement pas les groupes les plus défavorisés, ce qui augmente les inégalités sociales dans le domaine de la santé. Il s'agit non seulement de mener des actions éducatives mais également de rendre accessible une alimentation saine via les restaurants sociaux et les épiceries sociales.

La préoccupation pour les questions alimentaires se manifeste dans quelques contrats de quartiers. Ainsi dans le CQ Palais-Outre-Pont, les animations santé autour de la malbouffe et des habitudes alimentaires ont abouti en novembre 2006, à l'organisation d'un concours de soupe⁴² au cours de « La soupe en fête ».

Très vite, ce type d'opération va être interprété en terme de vecteur de cohésion sociale. Dans le contrat Jérusalem, à Schaerbeek, l'un des souhaits émis par des membres de la CLDI était de favoriser la rencontre entre habitants issus de communautés différentes. Avec le soutien de Renovas, des moments de convivialité ont été organisés dans cette perspective. En particulier, le concours « Louche d'or » a été lancé dans les fêtes du quartier. À travers la stimulation de découvertes culinaires régionales (potages), ce sont de nombreuses femmes, traditionnellement cantonnées à la maison, qui ont pu sortir dans l'espace public et faire connaissance. La soupe devient le prétexte de la rencontre et non plus une opération de sensibilisation à la problématique alimentaire.

⁴¹ Voir le chapitre sur le logement.

⁴² MUNIER-TEMIME, B. « La vache folle et la soupe aux choux. Analyse sociologique de deux comportements alimentaires » dans *Communication et langages*. N°133, 3ème trimestre 2002. pp. 51-64.



La soupe, formidable vecteur de tolérance

BAILLY, O., dans *Le Soir*, 21 décembre 2005

« Scène de vie quotidienne... Maman : « Kevin ! Mange ta soupe maintenant ou JE VAIS M'ÉNERVER ! » Kevin (11 ans), en pleurs : « Noooooooooooooooooon ! » Courage à toutes les mamans. Bientôt, une initiative venue de Lille pourrait venir à votre rescousse et donner du sens à cette dégustation à Bruxelles. Cette initiative, c'est le Festival international de la soupe. L'événement rappelle que le breuvage traditionnel ne coûte trois fois rien, qu'il existe sur tous les continents du globe et qu'il renvoie à nos racines, aux odeurs qui se dégagent de la cuisine de Mamy. Un formidable vecteur pour réunir les citoyens autour du potage. Le premier mai à Wazemmes, un quartier lillois, chacun apporte un bout de son histoire en bol et le partage avec d'autres. Toutes les soupes sont gratuites et des milliers de personnes se pressent pour participer à cette grande fête (de soupe) populaire. Histoire d'épicer l'aventure, des animations culturelles parsèment la fête et une « Louche d'or » est remise à la meilleure soupe de l'événement. A Bruxelles, des comités à Saint-Gilles et Molenbeek macèrent depuis un petit temps l'idée d'organiser la même tambouille dans les rues de la capitale. Les organisateurs français passent volontiers la recette, mais ils insistent pour que les Festivals de la soupe développent tous la dimension du don. Ça sent déjà le Waterzooi gratos du Karreveld au parvis de Saint-Gilles en passant par la Bourse. Mais les ingrédients sont aussi sociaux : rencontre du voisin, respect de la diversité, ouverture sur le monde, solidarité, participation citoyenne. D'instrument de torture, la soupe deviendrait un liant social. Une bonne nouvelle pour tous les enfants que la soupe rebute ».

De plus en plus de personnes ont besoin d'une aide alimentaire. En 2011, en Belgique, ce sont quelque 150 000 personnes qui ont bénéficié de l'aide alimentaire qui se traduit par le colis alimentaire, les restaurants sociaux et les épiceries sociales.

Depuis quelques années, se développe une forme nouvelle d'aide alimentaire. Ce sont les épiceries sociales, où les personnes peuvent choisir leurs produits, présentés sur rayon comme dans un magasin classique, et effectuer un paiement, ce qui rend l'utilisateur acteur de sa vie et l'éloigne de l'aspect caritatif de certains types d'aide comme le colis.

A Molenbeek s'est ouverte, en octobre 2008 dans le CQ Escaut-Meuse, Amphora, la première épicerie sociale bruxelloise, qui permet aux personnes fragilisées d'avoir accès à une alimentation de base au tarif social. L'association ne se contente pas de faire de la vente mais organise également des animations sur la manière de se nourrir sainement ainsi que sur le thème de la consommation et des crédits, ... Une collaboration avec le CPAS de Molenbeek est également mise en place. Ce dernier envoie suivre une animation chez Amphora toute personne s'inscrivant au service de médiation des dettes. L'épicerie sociale développe également l'emploi local en assurant la formation de demandeurs d'emploi peu qualifiés.



UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE : LE LOGEMENT

Le ralentissement des activités économiques et la fermeture de nombreuses entreprises dès les années 1970 ont amené de nombreux quartiers bruxellois autrefois florissants et ne suscitant plus guère l'intérêt des pouvoirs publics à être progressivement abandonnés. La ville est en pleine mutation. Les grands magasins ont concurrencé les commerces de quartier. Le parc automobile connaît une importante croissance. Assez rapidement les habitants ayant les moyens ne tardent généralement pas à quitter le quartier. L'habitat parfois assez ancien⁴³, se dégrade et les logements se transforment en taudis que les bailleurs n'hésitent pourtant pas à mettre en location.

C'est le terrible constat fait dans de nombreuses villes ayant connu un essor industriel important avant d'aborder une phase de déclin. « La transformation de l'environnement économique, suite à la crise qui se déclare dès le milieu des années 1970, va enclencher de profonds changements sur le marché de la production résidentielle. Peu enclins à investir, les pouvoirs publics et les acteurs privés font baisser drastiquement le volume de constructions neuves »⁴⁴.

Afin de faire revenir dans le quartier une nouvelle population tout en maintenant la population locale, les plans communaux de développement cherchent à rendre la commune plus attractive et l'offre de logement conséquente. Encore faut-il garantir que les effets pervers liés à l'embellissement du quartier ne provoquent pas une flambée des loyers⁴⁵.

Selon le baromètre social 2011 dressé par l'Observatoire de la Santé et du Social « *Les loyers et prix de vente élevés des logements ont pour conséquence qu'une partie non négligeable de la population vit dans des logements surpeuplés, de mauvaise qualité ou doit se décider à quitter la Région. En Région bruxelloise, environ 17,0 % de la population habitent un logement disposant de moins d'une pièce par personne et 3,3 % des logements ne disposent pas de bain/douche, WC ou eau chaude à l'intérieur du logement* »⁴⁶. En janvier 2010, la Société de Logements de la Région Bruxelloise (SLRB) comptait 39 076 logements sociaux dont 35 991 occupés. Toutefois 37 825 ménages étaient inscrits sur la liste d'attente.

⁴³ « Les grandes villes comme Bruxelles, ainsi que le Sud du pays possèdent, en revanche, un parc immobilier globalement plus ancien, hérité de la période d'industrialisation et d'urbanisation du 19^e et de la première moitié du 20^e siècle. Construits pour une bonne part avant 1945, ces logements sont plus souvent en mauvais état et insuffisamment équipés. Ils nécessitent généralement des améliorations structurelles et qualitatives importantes et sont dès lors davantage sujets à des transformations plutôt qu'à des rénovations légères. » dans DESSOUROUX, Ch. et ROMAINVILLE, A., « La production de logements en Belgique et à Bruxelles – Acteurs, dynamiques, géographie », dans *Echogéo*, n°15, décembre 2010-février 2011.

⁴⁴ DESSOUROUX, Ch. et ROMAINVILLE, A., « La production de logements en Belgique et à Bruxelles – Acteurs, dynamiques, géographie », dans *Echogéo*, n°15, décembre 2010-février 2011.

⁴⁵ Sur la crainte de la gentrification lire VAN CRIEKENGEN, M., « Que deviennent les quartiers centraux à Bruxelles ? », dans *Brussels Studies*, décembre 2006.

⁴⁶ OBSERVATOIRE DE LA SANTE ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Baromètre social 2011*. Bruxelles, Commission communautaire commune, 2011, p.57.



« Agir sur le marché du logement est une priorité pour le Gouvernement bruxellois, qui doit faire face à cette situation intenable, générée par vingt ans d'augmentation des loyers et des prix d'achat, où l'accès à un logement décent et abordable est devenu problématique pour une très grande partie de la population de la Région. Pour être logés correctement, de très nombreux ménages n'ont d'autre choix que de consacrer plus de la moitié de leurs revenus à leur loyer, réduisant pour cela d'autres postes budgétaires vitaux »⁴⁷.

La question du logement reste donc un problème majeur de la Région qui tente d'y apporter des solutions en augmentant le parc des logements sociaux.

Un stimulus : la prime à la rénovation

Si les pouvoirs publics ont assez rapidement mis sur pied un système de primes à la rénovation⁴⁸, ces dernières ne sont cependant pas toujours clairement connues des particuliers. Dans le cadre des contrats de quartier, elles sont destinées aux propriétaires occupant un logement situé dans le périmètre, ayant des revenus inférieurs à 35.000 euros et ont pour objectif de stimuler la rénovation urbaine. C'est pourquoi, la diffusion de l'information est considérée comme une priorité. L'asbl Le Centre Urbain assure des permanences afin de conseiller et accompagner les habitants dans les démarches administratives relatives à la rénovation de leur logement. Ce sont, de 2003 à 2006, plus de 1000 consultations qui ont été enregistrées. Afin d'aider les propriétaires, un facilitateur financier a été mis en place en permettant le préfinancement de la prime. Ce sont aussi des soirées d'informations organisées sur la question de l'embellissement des façades, des formations sur l'utilisation rationnelle de l'énergie,... Habitat et Rénovation a développé à Ixelles une mission similaire avec la création d'un Point Info sur les primes à la rénovation régionale. L'association mènera son action de sensibilisation dans le volet 5 des contrats de Quartier Blyckaerts (2002-2006), Malibran (2004-2008) et Sceptre (2009-2013).

Du côté d'Anderlecht, le Centre de Rénovation Urbaine (CRU) a, pour le CQ Aumale-Wayez (2006-2009) tout comme pour le CQ Conseil (2004-2008), une mission d'incitation à la rénovation et à l'embellissement des façades en organisant des campagnes d'information et d'incitation qui consistent à distribuer des prospectus toute boîte, tenir les permanences et répondre aux demandes des habitants sur les points techniques et administratifs des travaux de rénovation, rédiger des articles dans le journal de quartier, réaliser des visites chez les habitants, tenir des réunions d'information, faire la promotion des agences immobilières sociales,...

⁴⁷ ROMAINVILLE, A., « Accès des ménages bruxellois à la propriété immobilière: l'influence des politiques régionales », dans *Brussels Studies*, n° 34, 25 janvier 2010, www.brusselsstudies.be

⁴⁸ DESSOUROUX, Ch. et ROMAINVILLE, A., « La production de logements en Belgique et à Bruxelles – Acteurs, dynamiques, géographie », dans *Echogéo*, n°15, décembre 2010-février 2011. ROMAINVILLE, A., « Accès des ménages bruxellois à la propriété immobilière: l'influence des politiques régionales », dans *Brussels Studies*, n° 34, 25 janvier 2010, www.brusselsstudies.be



Ce type de mission est développé dans tous les contrats de quartier par les associations rassemblées au sein du Réseau Habitat⁴⁹ coordonné par le Centre Urbain. Dans le cadre du programme pluriannuel de 2000-2005, l'accent a été mis sur la participation active des habitants. Les associations membres du réseau s'occupent de réaliser un travail de proximité dans les quartiers.

Réhabiliter les façades : les opérations « Tupperware » à Laeken

La rénovation des façades constitue également un enjeu en terme de revitalisation de quartier. Afin d'inciter les propriétaires à rénover leurs façades, l'association « Laeken Découverte » va réaliser un petit film qui retrace l'histoire du quartier et de son architecture mais suggère visuellement par un procédé traitement de l'image, ce que donneraient les façades rénovées. «Laeken Outre-Ponts, façades newlook à prix d'amis» a été réalisé par Hervé CNUDE et Jacques BORZYKOWSKI. Un prototype a d'abord été présenté le 3 octobre 2004 à la Fête de quartier et, le 14 du même mois à la réunion de la Coordination Sociale de Laeken.

Mais la démarche prend tout son intérêt quand le film sert de prétexte pour organiser des réunions dites «Tupperware». Il s'agit, pour les habitants du périmètre, d'organiser chez eux des séances rassemblant le voisinage et au cours desquelles est visionné le film, le tout encadré par des experts venant expliquer le fonctionnement de la prime.

L'envers du décor

Face à l'explosion des demandes enregistrées dans certains quartiers, les sociétés qui réalisent les travaux doivent avoir une assise de trésorerie solide. La société coopérative Polybonnevie connaîtra la faillite en 2007, victime, en autres, de son succès. Lauréate du Prix Vanthournout 1999 comme entreprise d'économie sociale confirmée, la coopérative Polybonnevie, créée en 1995, est alors spécialisée dans des activités de fabrications en matières plastiques (mobilier en polyester et laminage à chaud de documents). Dans le cadre de la mise en œuvre à Molenbeek de deux programmes de rénovation urbaine : le contrat de quartier régional et l'initiative européenne Urban, elle se tourne vers la rénovation de façades et peinture intérieure.

En assurant aux clients le préfinancement des primes et en attendant que, par procuration, la Région leur verse le montant, l'association se trouve dans une situation financière plus que délicate : *« notre intervention dépasse la durée de réalisation d'un contrat de quartier, cela s'est largement vérifié dans le cadre du contrat de quartier Crystal. En effet, les habitants ont la possibilité d'introduire une demande de prime « majorée » jusqu'au dernier jour du contrat de quartier – nous les encourageons même à le faire- ceci implique qu'il est évidemment impossible de rénover toutes les façades durant la même période.*

⁴⁹ Le Réseau Habitat est un regroupement d'associations agréées qui mène une action commune et transversale dans le cadre du développement local intégré fondé sur la réappropriation par le citoyen de son espace de vie, par l'intégration des aspects économiques culturels, sociaux et urbanistiques ancrés dans la proximité; par la recréation du tissu social urbain à partir des ressources locales. En 1996, les onze associations bruxelloises chargées de s'occuper des divers aspects de la rénovation de l'habitat dans les quartiers défavorisés regroupées dans le «Réseau Habitat», avaient connu une réduction drastique de leurs subsides.



Nous utilisons nos subsides « Objectif 2 » pour continuer notre action dans les zones des contrats de quartier « achevés »⁵⁰. En outre, afin de faire face à l'accroissement des demandes, les équipes de travailleurs ont dû être renforcées. Alors que, depuis fin 2005, la société est reconnue comme entreprise d'insertion par la Région bruxelloise, elle doit procéder aux premiers licenciements économiques et remplacer les membres du personnel par des « Article 60 ». D'autres associations ont, depuis, pris le relais.

Un travail d'information et d'éducation au logement

En revanche, du côté des locataires et des candidats-locataires qui représentent 60% de la population bruxelloise, les problèmes sont différents face à l'urgence de trouver un logement ou de régler des conflits avec le bailleur. De nombreuses associations spécialisées apportent leur aide. Le locataire doit être au cœur de l'action, l'objectif est donc de renforcer son autonomie par sa participation.

L'asbl Convivence et sa coordinatrice Berthe SEVERAIN dans le CQ Van Artevelde ont pour mission d'accompagner les locataires dans leur recherche de logement, en leur apportant une aide dans le suivi de leur dossier, en proposant une médiation entre propriétaires et locataires,... Dans le quartier Métal-Monnaies à Saint-Gilles, le CAFA⁵¹, Centre d'accompagnement et d'information pour adultes, gère le même type de difficultés. Dans son rapport final de 2007, le CAFA dressait le profil du public composé de 47% d'allocataires sociaux, de 21% de bénéficiaires du revenu d'intégration, de 26% de salariés et de 4% de personnes en situation irrégulière. Les principaux problèmes rencontrés sont pour 38% des problèmes financiers (retard de paiement de loyer, décompte des charges, indexation de loyer), suivi par les problèmes de salubrité (19% des dossiers).

Safari contre les cafards

Certaines associations ont fait le pari de sensibiliser les citoyens aux problèmes de logement sous une forme plus ludique. Et le pari est gagné d'abord à Laeken dans le cadre du CQ Palais-Outre-Ponts. L'exposition « Safari en Outre-Ponts » présente, de février à mars 2005, un projet grandeur nature dans une maison, avenue de la Reine, rachetée par la Commune. Sur les deux étages, les visiteurs prennent conscience des problèmes d'humidité (champignons sur les murs), des accidents domestiques, des cafards,... et des moyens pour contrer ces problèmes.

⁵⁰ Rapport d'activités 2004 de Poly Bonnevie, archives du contrat de quartier Maritime, DRU.

⁵¹ L'association CAFA - Centre d'Accompagnement et de Formation pour Adultes, a pour but « d'informer et de former la population adulte, principalement saint-gilloise, sur différentes questions qui la concernent, dans les différents domaines ou secteurs de la vie sociale, culturelle, économique et de santé, prises au sens large ; d'effectuer un suivi personnalisé et/ou en groupe pour aider cette population à régler les difficultés auxquelles elle est confrontée ; dans une optique de prévention collective, de mettre en place des projets éducatifs visant à enrayer les mécanismes générateurs de ces problèmes, tout en donnant à ce public des outils permettant d'empêcher que ces problèmes ne se représentent ; de développer des outils ou services spécifiques utilisables directement par cette population mais également par les intervenants ou intermédiaires des secteurs sociaux, culturels, économiques et de santé ».



Dans le CQ Blyckaerts, l'asbl Habitat et Rénovation, afin de sensibiliser les habitants à la problématique du logement en santé, reprend l'idée du contrat POP et réalise à son tour une exposition et un DVD « Ma casa bon vivre ». Il s'agit, pour cette association, active depuis de nombreuses années dans l'insertion par le logement sur Ixelles, de travailler sur le lien entre la dégradation de l'état de santé (physique et mentale) et la dégradation du bâti ainsi que son entretien.

Avec différents partenaires rassemblés au sein d'un comité d'accompagnement (on y trouve le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), l'IBGE, la Free Clinic, Question Santé, le Comité des Citoyens sans emploi, les Petits Riens, la Cellule Code du Logement de la Région bruxelloise,...), l'asbl définit une série d'objectifs de sensibilisation et de conscientisation. Prioritairement, il faut sensibiliser le plus grand nombre aux conséquences sur la santé d'un environnement dégradé en signalant par exemple qu'il faut aérer le logement tous les jours et le chauffer à une température moyenne ne dépassant pas 20°C. Mais il faut surtout conscientiser les habitants qu'ils sont acteurs de changement et plus particulièrement de leurs conditions de logement.

L'exposition est organisée dans un appartement situé chaussée de Wavre.

Il est le logement d'Alfredo et de sa fille Bijou. Lara et son fils Max habitent à l'étage du dessus. Chaque pièce est mise en scène pour qu'elle semble réellement habitée par ces personnages (vêtements, mobilier, vaisselle...).



Ma Casa est la sympathique mascotte du projet donnant des conseils concernant les problèmes rencontrés dans le logement. Elle accompagne les visiteurs à travers les différentes pièces de l'appartement dans lesquelles on découvre les sources d'éventuels problèmes : humidité et moisissures dans le living, CO dans la salle de bain, cafards dans la cuisine, produits d'entretien dans le placard, acariens dans la chambre à coucher, gaz et électricité dans les caves.

L'exposition est aussi l'occasion d'aborder les trucs et astuces pour diminuer le montant des factures (et l'impact de la consommation d'eau, de gaz et d'électricité sur l'environnement). Cette exposition est prolongée par une série d'outils pédagogiques dont un DVD qui permet de continuer le travail d'information et de sensibilisation⁵².

Habitat et Rénovation est de nouveau sur le terrain dans le contrat Malibran. Les inondations de juillet 2006 mènent l'association à se préoccuper des sinistrés dans la campagne « Eaux Secours ! » mais également en participant avec la Mission locale et l'association « Parcours citoyen » à un groupe de réflexion sur la gestion des eaux de surface.

⁵² Les différentes séquences de ce DVD produit par CTV Media asbl sont disponibles sur internet <http://www.youtube.com/watch?v=eqz-bx2odmU>.



L'aide à la petite rénovation

Après avoir fait le constat que l'état de vétusté, d'insalubrité de certains logements peut entraîner des effets pervers comme, par exemple, le développement des incivilités, des associations mènent des projets afin d'améliorer les conditions de vie des habitants en leur proposant des rénovations légères, des entretiens et des réparations. C'est le cas du projet « Coup d'pousse » porté par l'asbl BRAVVO⁵³ (Bruxelles Avance Brussel Vooruit) qui propose dans le périmètre Van Artevelde, en collaboration avec quelques partenaires de réparer les carrelages, tapisser, changer les vitres, purger les radiateurs, nettoyer les tags, déboucher les évier, de mettre du matériel à la disposition des particuliers et de leur offrir une écoute attentive. Il s'agit également d'un projet d'insertion socioprofessionnelle puisque les ouvriers engagés sont formés chez Recyclart asbl.

Une autre initiative intéressante est la création de centre de prêt d'outillage. Outre le fait qu'il donne une image concrète de la volonté des pouvoirs publics d'aider les habitants à améliorer la qualité de leur logement, même si cela n'en résout pas tout le problème, le centre de prêt permet d'entrer en contact avec les habitants, de leur proposer des aides et des services, de les former aux techniques du bricolage. On trouve ce type de projets dans le périmètre Conseil mené par le Centre de Rénovation Urbaine (CRU) et le Riso et auprès du centre de rénovation Bonnevie à Molenbeek⁵⁴.

L'Agence immobilière sociale

Afin de réguler le marché locatif et de mettre à disposition des logements décents, les agences immobilières sociales (AIS) sont mises sur pied depuis une dizaine d'années. Prenant en charge la gestion de logements publics et privés, les AIS, organisées sous forme d'asbl, veillent au maintien des conditions sociales locatives et garantissent aux propriétaires un loyer régulier.

Dans le contrat Maritime, la Mais, agence immobilière sociale La Molenbeekoise, s'occupe de la prise en charge des travaux de rénovation de logements situés dans le périmètre et en assure la gestion pour le compte de propriétaires.

⁵³ L'asbl BRAVVO est une structure créée en 2004 par la Ville de Bruxelles afin de rassembler les projets de préventions subsidiés par le Contrat de Sécurité et de Prévention et la Politique des Grandes Villes.

⁵⁴ Sur le centre de prêt Bonnevie, lire VOOGT, F., « Molenbeek. Service de prêt de matériel. Louer des outils pour rénover sa maison », dans *Le Soir*, 23 septembre 2002, p.12, <http://archives.lesoir.be/molenbeek-service-de-prest-de-materiel-louer-des-outils-t-20020923-ZOM9MT.html>



Le projet X

Le projet X, coordonné par le CPAS de Bruxelles et ayant pour partenaire la Régie de Quartier, Convivence et l'Agence immobilière sociale de Bruxelles-Ville (AISB), s'inscrit dans la même dynamique : certains quartiers bruxellois sont confrontés à la problématique de la vétusté des immeubles, liée non seulement à l'ancienneté des constructions mais aussi à leur manque d'entretien, souvent dû au manque de moyens financiers de leurs propriétaires. Pourtant, malgré l'insécurité, l'insalubrité et l'inconfort, ces immeubles trouvent toujours preneurs et sont occupés par des ménages précarisés qui n'ont pas d'autres choix sur le marché du logement.

Les programmes de rénovation urbaine pouvaient avoir pour conséquences des augmentations importantes de loyers qui poussaient les locataires les plus défavorisés à quitter le quartier.

L'originalité du « Projet X », projet pilote lancé dans le contrat Van Artevelde et devenu une association, est de rénover des logements appartenant à des propriétaires privés sans remplacer les occupants et sans augmentation de loyer pendant 9 ans (durée minimum du bail).

L'asbl Convivence a, dans un premier temps, réalisé un inventaire reprenant tous les logements répertoriés comme insalubres. Les propriétaires de 113 immeubles ont été contactés afin de leur présenter le projet. Avec l'aide des pouvoirs publics, des logements privés sont mis en conformité avec le Code du Logement. En échange, le propriétaire accepte de confier la gestion de son bien au CPAS pendant 9 ans minimum et un revenu régulier lui est garanti, réduction faite de sa participation dans les travaux.

Lors de la présentation du projet en CLDI (procès-verbal de la CLDI Van Artevelde, 27 mai 2004), certains membres s'interrogeaient sur la dénomination du projet jugée ambiguë et peu positive.

Le « Projet X » est accompagné d'un important travail de prospection et de sensibilisation des propriétaires privés. L'insertion socioprofessionnelle n'est pas oubliée puisque les travaux sont assurés par des personnes peu qualifiées participant à des programmes de formation et de remise à l'emploi au sein de l'asbl Régie de Quartier.

Pour Berthe SEVERAIN de l'asbl Convivence, partenaire du Projet X : *« l'enjeu est notamment de répondre à l'argument de nombre de propriétaires qui disent : on ne nous propose pas d'incitants, on ne nous impose que des contraintes »*. Parmi les difficultés, on constate que *« les partenaires (du projet) sont confrontés aux méfiances respectives des propriétaires et des locataires, aux intérêts et aux enjeux des uns et des autres. Et, bien entendu, ils doivent convaincre les propriétaires de déléguer pendant 9 ans la gestion de leurs biens au CPAS ou à l'Agence immobilière sociale selon le cas ; or, souvent les propriétaires des logements les plus délabrés ne sont pas preneurs »*⁵⁵.

Le succès est au rendez-vous puisque l'équipe initiale de 10 ouvriers Article 60 a été portée à 25 à partir de décembre 2004 et que les chefs d'équipe sont passés de 2 à 4, ce qui a permis de constituer quatre équipes de chantiers afin de faire face à la demande.

⁵⁵ Cité dans KINNA, F. et CHERBONNIER, A., « En direct de ... Notre-Dame au Rouge », dans *Bruxelles Santé*, n°35, septembre 2004, p.5



La mise en place d'un partenariat entre les différentes associations porteuses du projet va également nécessiter une redistribution des tâches dès 2005. Dans ce projet, l'asbl Convivence a pour mission d'assurer un suivi social des locataires du Projet X (547 démarches pour l'année 2005), de mener des actions d'éducation au logement et d'assurer un suivi social des plaintes.

La mise en place du projet connaît également des débuts chaotiques. Le suivi des locataires en phase de déménagement vers un logement de transit ou un logement rénové nécessite une véritable formation au déménagement. Entre les locataires absents, les caisses non préparées, l'association Convivence se charge également d'expliquer aux locataires comment préparer le déménagement tout en les accompagnant tout au long de leur démarche, en les aidant à prendre connaissance de l'état des lieux,... Il faut faire face aux problèmes de langue, de nombreux locataires ne connaissant aucune des langues nationales,...

Se pose également la question de savoir si le bon public est atteint : la démarche prospective a principalement touché des propriétaires qui maîtrisant la langue et comprenant le sens de la démarche, ont tout de suite réagi. Convivence se posait la question de savoir comment contacter les propriétaires les plus précarisés.

Depuis, le Projet X prend progressivement ses marques et s'étend à différents contrats de quartier : Léopold à Léopold à Laeken (2006-2009), Les Quais à Bruxelles-Ville (2007-2010), Maison Rouge à Laeken (2008-2011) et Rouppe (2009-2012). La pérennisation du projet est assurée par la généralisation du Projet X sur l'ensemble de la Ville grâce aux conventions passées avec les services de la Politique des Grandes Villes et par la recherche de partenariats mis en œuvre depuis 2009.



Le Projet X rend un visage

COMHAIRE, G., dans *La Libre Belgique*, 13 septembre 2006

« Une initiative du CPAS de Bruxelles redonne vie au quartier «Anneessens». Près de soixante immeubles insalubres déjà remis à neuf et des projets d'extension à d'autres quartiers. Des propriétaires ravis et des locataires enchantés. Le soleil tape sur le quartier Anneessens, au coeur de la capitale. Au 30 de la rue Camusel, des ouvriers s'activent sur une maison en chantier. «Qu'est-ce que vous faites là?» L'un d'entre eux en bleu de travail nous apostrophe avant de retrouver immédiatement le sourire lorsque nous lui évoquons la raison de notre présence sur ces lieux.

«Un reportage sur le Projet X? Mais bien sûr, montez et faites comme chez vous!» Après une cage d'escalier branlante, nous découvrons un appartement presque remis à neuf. Murs, carrelage, sanitaires... L'espace respire la fraîcheur et contraste singulièrement avec le reste de l'immeuble, qui paraît abandonné depuis la nuit des temps.

Le projet X? Une initiative pilote, menée par le CPAS de Bruxelles dans le quartier Anneessens pour lutter contre l'insalubrité des logements bruxellois et le dépeuplement du centre-ville. Le principe est simple. Après constatation de l'état d'insalubrité manifeste d'un bâtiment, le CPAS de Bruxelles propose au propriétaire d'engager tous les travaux de rénovations nécessaires à sa mise aux normes. En échange, le CPAS devient l'unique locataire du bâtiment pour une période de 9 ans, durant laquelle il s'empresse de sous-louer le logement à ses anciens occupants et pour le même loyer qu'auparavant.

Une manière originale d'augmenter le nombre de logements sociaux et surtout de réduire l'offre de taudis émanant de certains petits propriétaires privés souvent incapables financièrement d'entretenir leur bien.

A un jet de pierre de là, un autre chantier, au 44 rue de Cureghem. Quatre étages en rénovation complète. Le chef du chantier nous montre très fièrement le résultat de son travail. Vélux neufs, cage d'escalier refaite, nouvelle installation électrique, installation du chauffage central. Le propriétaire des lieux dont l'imprimerie occupe le rez-de-chaussée, témoigne devant la façade décrépie de son immeuble. Auparavant un locataire occupait le premier étage.

Les deux suivants étaient quant à eux dans un état innommable. Grâce au Projet X, il est assuré de récupérer un bien impeccable dans 9 ans mais aussi de toucher durant toute cette période un revenu garanti qui, même s'il n'est pas tout à fait équivalent au montant de trois loyers, représente incontestablement un gain par rapport à la situation précédente.

Un paradis, malgré les rats

A côté, au numéro 42, un chantier terminé dont les appartements flambant neufs commencent à être réoccupés. Un jeune couple tout sourire émerge du porche d'entrée en poussant un landau. «Là-haut? C'est le paradis! A part la cage d'escalier où on risque encore de croiser des rats!», nous confient-ils en plaisantant pour souligner que les travaux ne sont pas encore complètement achevés mais que le contraste entre l'avant et l'après est déjà saisissant. Un peu plus loin au numéro 24, une façade décrépie et des carreaux cassés. Nous pénétrons par un réduit dans une zone très inhospitalière, encore occupée il y a peu par une famille uruguayenne. Nous préférons ne pas trop nous aventurer aux étages vu l'état des planchers. «On a vidé un container complet de crasses tellement c'était pourri ici!», explique le chef des ouvriers, engagé comme les autres par le CPAS sur base de l'article 60 (emploi subventionné pour des personnes en réinsertion sociale). Pour le président du CPAS de Bruxelles, le Projet X est un vrai succès. «Une soixantaine de maisons ont déjà été rénovées dans le quartier et nous espérons encore en mettre 60 autres en chantier», souligne Yvan Mayeur. Après les élections communales, le Projet X pourrait d'ailleurs être étendu à d'autres quartiers de la capitale qui, comme celui d'Anneessens, connaissent un nombre dramatiquement important de personnes vivant dans des logements insalubres. »



La conception de l'hôtel social

Dans le programme politique des grandes villes, le plan logement vise à mettre à la disposition des personnes isolées ou des familles en situation précaire ou de crise un logement (studios ou petits appartements) qui puisse à la fois les accueillir de manière temporaire de 1 à 3 mois maximum et les accompagner dans leur démarche de réinsertion sociale. Un hôtel social communal, le premier du genre en Belgique, a été construit à Molenbeek dans le contrat de quartier Heyvaert à l'angle de la rue de Gosselies et du quai de l'Industrie.

« Situé à Molenbeek au bord du canal, l'hôtel social est ouvert 24 h sur 24h. Inauguré il y a peu, il fonctionne pour les habitants de la commune en situation d'urgence. Bouchra a été la première occupante, elle y est restée exceptionnellement pendant un mois le temps de se remettre d'une situation familiale difficile. C'est le service d'aide aux victimes de la commune qui l'a envoyée à l'hôtel le temps de se reconstruire et d'envisager sa vie autrement sans son mari violent. Parlant à peine français, sans famille et sans travail, elle a trouvé pendant son séjour à l'hôtel un accueil, un confort et une écoute qui lui a permis d'avancer.

Kadija Haouriji est la directrice de l'hôtel; elle veille au bien-être des occupants en leur donnant un toit, une écoute et une aide administrative.

Depuis son ouverture, l'hôtel a déjà accueilli 3 femmes en détresse conjugale et trois familles victimes d'incendie. C'est une structure unique à Bruxelles qui répond visiblement à un réel besoin. » (RTBF Info 31 mars 2010)



Le premier hôtel social a ouvert ses portes près du canal

VOOGT, F., dans *Le Soir*, 27 novembre 2009

« **Molenbeek Un projet soutenu par la Politique des grandes villes (Fédéral)** L'inauguration devait avoir lieu jeudi par le bourgmestre de Molenbeek, Philippe Moureaux (PS), en compagnie du ministre de la Politique des grandes villes (PGV), Michel Daerden (PS), mais les négociations en cours au Fédéral ont rappelé le président du PS bruxellois vers d'autres cieux. En dépit de l'absence des édiles, le premier hôtel social communal s'est ouvert, hier, à Molenbeek, après deux ans de travaux et quelques semaines d'aménagement intérieur, au 10 rue de Gosselies. L'hôtel, une première en Belgique, a pour vocation d'héberger dans un logement de remplacement des personnes victimes d'un imprévu (incendie, violence conjugale...), le temps, pour elles, d'y faire face. « Ce projet répond aux objectifs stratégiques fixés par le programme "Politique des grandes villes", explique-t-on, au cabinet de Michel Daerden. À travers celui-ci, la commune veut renforcer la cohésion sociale dans les quartiers et favoriser l'intégration des plus faibles par leur accès à un logement de qualité ». Le montant de la création du projet s'élève à 910.000 euros (84 % est amené par le fédéral). La structure s'adresse à des personnes seules ou à des familles en difficultés qui doivent cependant être prêtes à prendre une part active dans la recherche d'un logement privé ou public. Autre condition : résider dans la commune. Les dossiers seront traités par le Pasuc (Plan d'accompagnement social des urgences communales) et le Scav (Service communal d'aide aux victimes). L'hôtel doit rester un lieu de passage. En conséquence, on ne peut y loger plus de 5 jours. L'hébergement est régi par une « convention de séjour » entre le client et la commune, qui en formalise le montant et la durée. Les hôtes paient 11 euros par jour pour le logement et 4 euros par personne. Une participation qui couvre les frais de fonctionnement de l'infrastructure (consommation d'eau, d'électricité et de chauffage).

L'hôtel est construit sur l'emplacement d'un ancien commerce de voitures d'occasion et, estime le cabinet de Philippe Moureaux, contribue ainsi à forger un nouveau visage du quartier Heyvaert.

La commune rappelle que d'autres réalisations participent de cette redynamisation sur le site. Ainsi, au rez-de-chaussée du bâtiment où est aménagé l'hôtel social, le CPAS de la commune de Molenbeek gère un atelier de restauration de meubles et proposera bientôt une antenne administrative aux habitants du quartier. Enfin, du côté du quai de l'Industrie, la commune a érigé 18 logements locatifs à caractère social, grâce au concours de la Politique des grandes villes et, pour moitié, via le contrat de quartier Heyvaert ».

Le logement et la participation

Pour conclure cette problématique du logement, citons le paradoxe mis en évidence par TOUZRI qui se pose la question « *de la pertinence des dispositifs de revitalisation pour une majorité de locataires. La régénération physique des quartiers et des voiries ainsi que les opérations à vocation urbanistique accompagnées d'un dispositif d'aide à la rénovation (prêts de matériel, conseils techniques, primes majorées à la rénovation sont d'autant plus interpellantes au regard de la surpondération d'une catégorie d'habitants qui indépendamment de leur situation précaire sur le plan socio-économique, ne sont pas propriétaires de leur logement. Ceci étant dit, les problèmes de confort et de qualité de logement que connaissent les quartiers historiques justifient les mécanismes d'aide à la rénovation même si l'inaccessibilité de certains de ces mécanismes aux locataires prêtes à l'interrogation* »⁵⁶.

La participation aux projets et la mobilisation, constate-t-il encore, sont liées au statut de propriétaire ou de locataire. Le lien matériel au territoire est donc fragile en raison des difficultés d'accéder au statut de propriétaire.

Et de citer le témoignage d'un habitant « *Vous voyez, cette petite maison là, elle a été vendue à 145.000 euros. Qui aurait pensé ça il y a quelques années ? Je regrette de ne pas avoir cherché un logement quand les prix étaient encore accessibles.*

⁵⁶ TOUZRI, A., *Développement local, acteurs et action collective. Les minorités issues de l'immigration et les dispositifs de revitalisation urbaine dans la Commune de Molenbeek-Saint-Jean*, thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences sociales, UCL, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2007, p.247.



avoir cherché un logement quand les prix étaient encore accessibles. Maintenant c'est l'effervescence totale. Je n'ai jamais vu autant de transactions et de ventes immobilières à Molenbeek (...) Moi je ne pourrais plus me payer une maison dans ces conditions. Je suis obligé de rester là où je suis»⁵⁷.

Les programmes de rénovation posent la question chez certains chercheurs du risque de gentrification : *« A travers différents outils (subsidés aux investisseurs privés, rénovation des espaces publics, primes et abattements fiscaux pour les propriétaires, règlements en matière de commerce de détail...), la Région canalise l'investissement privé vers les zones qu'elle aimerait voir réinvesties, à la fois par les capitaux et par une population plus aisée. Les pouvoirs publics jouent le rôle d'initiateurs et/ou de garants pour certaines opérations de rénovation et de cette façon, structurent le déploiement spatial du processus de gentrification (Romainville, 2010⁵⁸) ».*

⁵⁷ TOUZRI, A., *Développement local, acteurs et action collective. Les minorités issues de l'immigration et les dispositifs de revitalisation urbaine dans la Commune de Molenbeek- Saint-Jean*, thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences sociales, UCL, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2007, p.249.

⁵⁸ Lire à propos de cette étude l'article de *La Libre Belgique*, 28 janvier 2010 « M. Ouriaghli et F. Thielemans réagissent à l'étude de Brussels Studies. L'étude d'Alice Romainville sur les aides à l'accès à la propriété de la Région bruxelloise publiée sur le site de Brussels Studies interpelle les décideurs politiques. Et plus particulièrement son analyse de l'impact des "contrats de quartier" et la conclusion de sa recherche, à savoir que ces aides induisent un phénomène de gentrification des quartiers centraux de Bruxelles ». ROMAINVILLE, A., «Accès des ménages bruxellois à la propriété immobilière: l'influence des politiques régionales », dans *Brussels Studies*, n° 34, 25 janvier 2010, www.brusselsstudies.be



LES INITIATIVES CITOYENNES

Dans le cadre du contrat de quartier POP, l'association « Adultes de quartier Laeken » s'est inspirée d'une initiative lancée à Amsterdam: les « Buurtvaders » (Pères de quartier). Il s'agit de groupes d'adultes bénévoles ayant suivi une formation de « compétence sociale » se promenant, dans les rues, en soirée essayant d'établir le dialogue avec les personnes croisées en rue et n'hésitant pas à rappeler les normes de comportement normal en ville. Leur action a pour objectif de rendre les rues plus paisibles, et de favoriser les relations de bon voisinage. Grâce à leur réseau, ils peuvent orienter les personnes en difficulté vers les organismes qui peuvent les aider : écoles, formations d'adultes, aide sociale, aide à la jeunesse, clubs de jeunes ...⁵⁹

Cette expérience a fourni des résultats non négligeables après des débuts difficiles, la crainte de voir se constituer des milices privées ou de se substituer aux éducateurs spécialisés ou à la police était assez ancrée dans les esprits⁶⁰.

⁵⁹ A Anvers un projet similaire a vu le jour. « Anvers : "Samen op straat" rassemble pères et fils », dans *Vue sur ville*, août 2008, n°6, p.20.

⁶⁰ DE SMET, G., « Des adultes dans notre quartier. Une interview de Patrick Wouters, commissaire dirigeant la 8^{ème} division de police (Bruxelles) », dans *Collectif Solidarité contre l'Exclusion*, n°35, novembre-décembre 2002, pp.33-35.



LES EXPÉRIENCES INTERGÉNÉRATIONNELLES

« La population bruxelloise se distingue de celle des deux autres régions en termes de structure par âge : elle continue de rajeunir alors que les autres vieillissent : en 2010, l'âge moyen est de 37,8 ans en Région bruxelloise contre 41,8 ans en Flandre et 40,4 ans en Wallonie. Entre 2000 et 2010, l'indice de vieillissement bruxellois a diminué (-14,4 %) alors qu'il a globalement augmenté en Belgique au cours de cette période (+4,0 %). Ce qui est intéressant de noter, c'est que l'indice d'intensité du vieillissement (% des 80 ans et plus parmi les 65 ans et plus), lui, a augmenté à Bruxelles et ce, plus fortement que dans le reste du pays : autrement dit, s'il y a relativement moins de personnes âgées à Bruxelles (65 ans et plus), celles-ci sont relativement plus âgées que dans les deux autres régions »⁶¹.

Curieusement, peu de projets intergénérationnels ont été développés dans le cadre des contrats de quartier traités et les retours des projets semblent assez laconiques sur le taux de participation des personnes âgées.

A Laeken (POP), l'asbl Mémosource se donne pour mission de créer des espaces intergénérationnels et multiculturels pour recueillir la mémoire des personnes qui participent à ces réunions informelles, d'organiser des ateliers créatifs, ...

L'éducation à la citoyenneté passe aussi par la découverte et la redécouverte des jeux populaires avec enfants et adultes dans une perspective d'établir des contacts intergénérationnels. La ludothèque⁶² intergénérationnelle Speculoos (Escaut-Meuse) a voulu organiser les rencontres autour des jeux mais constate également le peu de présence des seniors.

⁶¹ OBSERVATOIRE DE LA SANTE ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Baromètre social 2011*. Bruxelles, Commission communautaire commune, 2011.

⁶² Pour en savoir plus sur les ludothèques : BAELE, Ch., Les ludothèques de la Région de Bruxelles-Capitale. Actualisation 2010 des résultats de l'enquête menée en 1999 auprès des ludothécaires bruxellois par le Secteur des Ludothèques de la Commission communautaire française, 2011. <http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/ludo/Files/enqueteludos2010juin2001/>



L'ART AU SERVICE DE LA PARTICIPATION

L'art peut occuper une place indéniable dans certains contrats de quartier et faire découvrir à ses habitants non seulement le patrimoine culturel qui les entoure mais également leur capacité artistique. Il s'agit également de rendre toutes les formes de culture accessibles à tous.

Même si ces projets socioculturels visent à promouvoir l'identité culturelle, la diversité, la créativité et la participation, ce sont cependant eux qui auront le plus de difficultés à se pérenniser. Il s'agit, pour la majeure partie d'entre-eux, d'un « one shot ». Ces activités ne sont pas non plus toujours considérées comme prioritaires par les communes qui préfèrent comme ce fut le cas à Anderlecht dans le CQ Aumale-Wayez « favoriser le socio-économique par rapport au sociocu »⁶³.

Le gang des Lunettes et le parcours urbain lumineux

L'association Gang des Lunettes a réussi le pari durant trois jours de décembre 2007 de faire découvrir le quartier Anneessens (CQ Van Artevelde) grâce à un parcours urbain lumineux. Il s'agit pour les porteurs du projet de rendre accessible à tous l'art contemporain en invitant une cinquantaine d'artistes, designers, urbanistes, performeurs ainsi que les habitants du quartier à présenter des créations en intérieur et extérieur de lieux publics et privés. Les habitants ont joué le jeu puisque certains ont prêté leurs fenêtres et devantures afin que des œuvres y soient présentées. Cette initiative intitulée Beneflux a pour objectif de montrer les lieux sous un autre jour, tout en dévoilant par les jeux de lumières les points noirs en terme d'urbanisme. Si l'action est artistique et culturelle, elle se veut également citoyenne en apportant une réflexion sur le quartier et son développement.

L'opéra dans les quartiers

Dans le contrat Escaut-Meuse, le projet « éveil à la culture » introduit par l'asbl Smoners avait pour objectif d'organiser des ateliers de théâtre et de spectacles pour les adolescents et les adultes. Il s'agissait d'initier les habitants à différentes pratiques artistiques tout en développant chez eux des réflexes citoyens. C'est un projet interculturel, intergénérationnel et pluridisciplinaire qui va naître sous l'impulsion de Ben HAMIDOU. « La Marche des Anges » est un opéra chanté et joué par des habitants du quartier molenbeekois. Fruit d'un travail collectif de deux années rassemblant 31 participants et présenté avec succès à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek (les 6 représentations ont rassemblé 1500 spectateurs), ce spectacle renforce la volonté des participants et du public de donner une autre image que celle à laquelle le quartier est généralement associé.



⁶³ Le Soir, 23 septembre 2005, p.20.



Oui, on peut faire de l'opéra à Molenbeek et oui, le public est capable de l'apprécier. *« Nous essayons de toucher à la fois les écoles, les associations et les parents pour réaliser des projets à long terme. Le one shot ne nous intéresse pas. Mais la difficulté est que les pouvoirs publics, eux, veulent un résultat immédiat. Il est bien plus facile de mettre des kets sur un terrain de foot, et on n'en parle plus ! Notre but n'est pas de faire d'eux des comédiens mais pourquoi devraient-ils se contenter d'une salle de gym pour faire du théâtre ? Non. Nous travaillons avec du matériel professionnel, des comédiens animateurs-pédagogues, et le théâtre donne à ces jeunes une formidable impulsion pour sortir du ghetto et de replis identitaires »*⁶⁴ confirme Ben HAMIDOU.

Après l'opéra, le chant. Un atelier chant est développé par les Centres de Contacts de Bruxelles asbl (CQ Van Artevelde). La mission est de rompre l'isolement des personnes adultes en leur offrant un choix de services sociaux et de loisirs. Entre 8 et 14 personnes, essentiellement des femmes, de 50 à 70 ans, participent à cet atelier. Mais si tous les participants sont habitants de la Ville de Bruxelles, peu nombreux sont ceux issus du périmètre car les organisateurs éprouvent des difficultés à faire participer les habitants du quartier.

Art et Communauté : un projet par groupe spécifique

Ce projet (Van Artevelde) qui rassemble 7 associations et des écoles du quartier (Ecole du jardin aux Fleurs, école des Six jetons, Mini Anneessens, Dolto ME, Comète, Habitat et Rénovation, Interpôle, ASE Anneessens) a pour vocation de travailler chaque année avec un groupe spécifique.

Il y a d'abord l'année dédiée aux enfants au cours de laquelle des ateliers, rassemblant une soixantaine d'enfants, sont organisés. Les ateliers sont animés par des artistes de la Maison d'Art contemporain des Chartreux et des Ateliers d'art contemporain de l'Académie des Beaux-Arts. Un atelier « bancs » propose aux enfants de réfléchir à la place des bancs dans l'espace public et de créer des bancs ; un atelier « arbres » va jouer avec l'idée de l'arborescence du quartier où chaque enfant sera invité à se positionner ; un atelier « jardin aromatique » va permettre aux enfants de se lancer dans la culture en pots et de réaliser un jardin aromatique dans un espace vert du quartier, ce qui nécessite une sensibilisation au respect du travail des enfants.

La deuxième année a été consacrée à la Communauté Blake. Il s'agit, en réalité, majoritairement de jeunes d'Afrique du Nord. Entre la création d'une équipe de mini-foot et des ateliers, le groupe s'est lancé dans la préparation d'un livre sur les jeunes sans papiers. Le projet manque toutefois de clarté et se confond avec celui de la maison de jeunes présenté également par l'asbl Interpôle, ce que lui reproche la CLDI. Cela donnera quand même naissance (en dehors du cadre du contrat) à une publication intitulée « Bruxelles-Tanger. Enfants des rues ».

⁶⁴ Sudpress Bruxelles, 26 avril 2004.



La troisième année était l'année consacrée aux projets des filles. Ces dernières ont travaillé sur la place des filles dans l'espace public. Sillonnant les rues de Bruxelles, elles ont photographié les lieux auxquels elles estiment ne pas avoir accès. Les photos sélectionnées ont été ensuite commentées : *« ces commentaires débordent souvent la simple problématique de l'appropriation de l'espace public. Dans des textes simples et directs, elles expriment un regard sur la ville, sur leur place dans cette ville, sur les garçons,...Elles effleurent bien d'autres sujets : leur avenir, la relation de couple possible ou impossible, l'école, la vie en société,... »* explique Serge NOËL, directeur d'Interpôle dans l'introduction de la publication⁶⁵.

A l'initiative de la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale (Heyvaert), qui présente un projet nommé « L'association des jeunes citoyens au projet », une cinquantaine d'enfants de 10 à 14 ans venant de l'école communale n°5, de l'association la Rosée et de la maison des jeunes « La Goutte d'Huile » ont participé à des ateliers créatifs afin de réaliser des maquettes sur le thème du sport. Un artiste s'inspire ensuite des œuvres des enfants afin de réaliser le mât-sculpture devant être exposé devant l'entrée du nouveau hall sportif.

Organisation de concours

Les concours de dessins et de photographies sont souvent des outils intéressants afin de faire participer les habitants. Outre l'attrait des prix pouvant être gagnés, l'émulation entre les participants et les échanges potentiels, la motivation à découvrir le quartier et ses spécificités sont des facteurs d'engagement. A titre d'exemples, citons les concours organisés afin de sélectionner le futur logo du contrat de quartier.



Joske, janvier 2011, p.36



Sur le thème « Ma maison, mon quartier », le contrat de quartier Méridien organise en septembre 2008 un concours de dessins dont les lauréats verront leur œuvre reproduite sur un mur de la commune. En raison du faible taux de participation, le concours a été prolongé jusqu'au début 2009. Mais les résultats sont très intéressants, comme on peut notamment les admirer rue de la Poste.

Le 25 juin 2009, la Commune de Forest inaugure pour le contrat Saint-Denis, le “Parcours ville”, projet porté par l'asbl Une Maison en Plus. Cette initiative est née de l'envie d'insuffler un nouveau visage au quartier Saint-Denis. Elle a réuni artistes, élèves des écoles, habitants, commerçants et associations. Ce parcours se compose de 7 œuvres réalisées par des artistes ou collectifs d'artistes.

⁶⁵ INTERPOLE, *Exclusif Garçons. Photos et commentaires de filles sur leur place dans l'espace public à Bruxelles*, Bruxelles, Le Chant des Rues, 2007.



PLACE AUX FAMILLES

Les familles ont profondément changé depuis quelques décennies avec l'apparition de modèles nouveaux du genre famille monoparentale ou recomposée. Parfois, les relations parents-enfants se sont distendues et l'affaiblissement de l'autorité parentale incite les pères et les mères à échanger leurs expériences dans des groupes de discussions.

Inser'Action asbl, dans le contrat Méridien, propose une aide aux parents, en créant un groupe de parole destiné aux parents habitant le périmètre, centré sur les questions et les difficultés d'éducation et animé par un psychologue. Progressivement, le groupe d'aide et de soutien à l'éducation des enfants et des adolescents (GASE) va essayer de se décaler des thématiques purement familiales parents-enfants afin de réduire la stigmatisation tout en restant ouvert aux questions et aux préoccupations de ce type. En 2008, l'association constate cependant la difficulté d'assurer la pérennité du groupe. Parmi les raisons relevées figurent la stigmatisation des parents et l'insuffisance des liens entre l'intervenant et les parents. Afin de rendre la formule plus conviviale, l'asbl va organiser les petits déjeuners des parents ainsi que des activités culturelles qui permettront aux parents de trouver du temps pour eux et de sortir de relations parfois conflictuelles.

Des initiatives comme celles de la Ligue des Familles à travers les Espaces Relais Familles créés en 2000 sont particulièrement efficaces pour aider les parents faiblement alphabétisés qui ont beaucoup de difficultés à suivre la scolarité de leurs enfants. Le projet se développe dans le cadre des contrats Palais Outre-Ponts et Vanhuffel. *« La Ligue des Familles, qui dispose déjà d'un réseau de bénévoles et d'une palette d'activités, a proposé ce concept à ses comités communaux. Le premier ERF s'est ouvert en mars 2003. Ils sont aujourd'hui près d'une dizaine à fonctionner, sous des formes variées. Le point d'ancrage sera tantôt l'accueil des jeunes parents, tantôt l'initiation à l'informatique, des actions plus récréatives ou des activités avec des adolescents... Chacun développe sa spécificité en fonction de son public, de ses ressources, du local dont il dispose. À Laeken, c'est l'aide aux parents pour les devoirs des enfants qui mobilise l'équipe. « Certains parents aimeraient aider leurs enfants mais ne savent pas le faire », remarque Myriam Noizet, responsable locale du projet. Grand-mère analphabète, mère maîtrisant mal le français, chaque adulte qui fréquente cette structure d'accueil est épaulé par l'animatrice qui les accompagne dans les travaux scolaires de l'enfant. « Le lien école-parents ne se fait pas toujours car les parents travaillent ou ne connaissent pas la langue, poursuit M. Noizet. Ici, on ne fait pas les devoirs pour faire les devoirs, le parent s'intéresse à l'enfant et l'enfant voit que le parent s'intéresse à lui »⁶⁶.*

Dans le contrat Léopold à Léopold, La Maison des Familles développe un projet dédié aux familles, leur proposant de nombreux services et activités dont un lieu de rencontre parents-enfants (0-3 ans), des séances de psychomotricité relationnelle, des ateliers de musique en famille, des activités pour les 3-6 ans accompagnés de leurs parents et de la médiation familiale,... En 2008, 154 familles et 352 enfants, âgés de 9 mois à 3 ans et demi ont participé aux séances de psychomotricité.

⁶⁶ « Avec les Espaces relais familles, la Ligue des Familles étend son réseau de soutien à la parentalité », dans *Alter Educ* n°78 - Actualités du 08/04 au 23/03/04



A Aumale, le Centre d'expression et de remédiation Couleurs jeunes⁶⁷, présent sur le terrain depuis 1994, apporte son aide à des familles nouvellement installées dans le quartier et/ou ayant immigré récemment et qui éprouvent des difficultés pour le suivi scolaire de leurs enfants. L'association propose également une permanence psychosociale, des réunions d'habitants organisées afin d'établir des projets d'activités mais aussi de se rencontrer autour de tables de discussions,... le démarrage tardif de la première année (2006) n'a permis de toucher qu'une vingtaine de personnes (contre 100 attendues) dont la majeure partie était déjà des habitués de l'association. L'association identifie comme point faible que *« le premier obstacle est le manque d'engouement d'une partie du public ciblé qui ne montre pas de réel intérêt pour les projets participatifs et citoyens qui mettent en avant la dimension collective et non une logique de services ou de réponses sociales qui répondent à des situations individuelles »*⁶⁸. L'association, par le développement de nombreux projets, verra son public augmenter progressivement.

Toujours à Aumale, le projet Pazapaz est un lieu de rencontre parents-enfants créé par l'AMO TTC accueil, en collaboration avec Vie Féminine et les consultations ONE du quartier du centre d'Anderlecht, dans le cadre du contrat de quartier Aumale-Wayez. Initialement, il s'agissait de fournir aux parents un lieu de ressource et de soutien encadré par des assistants sociaux, des psychologues et d'un psychanalyste de l'association Françoise Dolto. Des animations de bricolage encadrées sont également proposées aux enfants suivis par leurs parents. À partir de cette expérience, un projet de halte-accueil parentale s'est développé, à l'initiative et avec des mamans fréquentant le Pazapaz. Concrètement, les mamans, accompagnées par une animatrice de Vie Féminine, gardent à tour de rôle leur enfant et celui des autres mamans dans les locaux du Pazapaz. Ce projet innovant permet de répondre au besoin de garde occasionnel, au besoin de socialisation des enfants et des parents et au besoin des mamans de se rencontrer. Ce projet de halte-accueil parentale est lauréat du Prix Princesse Mathilde en 2008. Le projet a également fait partie de la recherche-action DiversCités pilotée par le Centre d'expertise et de Ressources pour l'Enfance⁶⁹.

⁶⁷ Cette asbl est née suite à une initiative d'habitants qui, après avoir organisé une fête de quartier sur le parvis de la station de métro Aumale et le Parc Forestier, ont créé différents groupes de travail sur des thématiques répondant à des questions spécifiques. Ainsi la cellule jeunes s'occupe du soutien scolaire, la cellule vie de quartier défend le parc Forestier et la cellule parents se penche sur les questions liées à la famille.

⁶⁸ Rapport d'activités 2006, archives contrat de quartier Aumale, DRU.

⁶⁹ http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/DiversCitesJette_Anderlecht_EP2008.pdf. Suite à l'appel à motivation lancé en automne 2007, les communes d'Anderlecht et Jette ont été sélectionnées pour faire partie de l'étude, en raison de la forte augmentation du nombre d'enfants constatée dans ces communes depuis 2002 et de critères socio-économiques et familiaux. L'objectif principal de l'étude est d'optimiser l'accueil des enfants de 0 à 12 ans dans la commune, dans une optique d'intégration des projets et des politiques locales et d'un élargissement des fonctions des services.



Des parents vraiment extraordinaires

LAPORTE, Ch., dans *La Libre Belgique*, 4 décembre 2008.

(...) « Tout est parti du Pazapaz qui se situe rue Janssen et qui est né grâce au contrat de quartier Aumale-Wayez et à un partenariat triangulaire entre une AMO, TCC Accueil, Vie Féminine Bruxelles et les consultations de l'ONE.

L'idée de créer une crèche parentale est venue d'un constat tout simple et d'une série de constatations: Anderlecht manquait de places d'accueil. Les chiffres l'illustrent: un peu moins d'un enfant anderlechtois sur quatre peut espérer être accueilli dans la commune. Qui plus est, la moitié des places disponibles sont gérées de manière privée et il n'y a pas non plus de halte d'accueil dans la cité de Saint-Guidon. Face à cette situation, l'animatrice de Vie Féminine a eu l'idée d'utiliser aussi les locaux du Pazapaz pour accueillir des mamans qui pourraient s'y relayer pour garder les enfants.

Mais le concept ne se limite pas à mettre des locaux à disposition et à l'idée que les mamans se relaient pour garder les enfants. Vie Féminine a voulu aller plus loin et a, en effet, détaché une animatrice pour travailler avec les mamans. Objectif poursuivi? Créer un accueil de qualité et surtout amener les mères à réfléchir ensemble à un projet pédagogique adapté. (...)

La princesse Mathilde a bien résumé l'intérêt des projets tels que ceux-là: "Lorsque des parents ont l'occasion d'échanger des expériences avec d'autres parents, il en résulte une confiance accrue en leur propre façon de faire. L'appui mutuel a un effet stimulant et contribue à une conception positive de l'éducation".

Témoignages de Gmar Najima et Angelica Castrobarresi, représentantes des mamans du Pazapaz

« Nous sommes des femmes, des mères, qui avons des enfants d'âges différents. Certaines ont des enfants handicapés. Nous sommes motivées. Nous ne sommes pas des femmes qui pensons devoir attendre sagement nos enfants. Nous voulons aller de l'avant, donner une éducation pour nos enfants et pour nous-mêmes. Rester à la maison toute la journée, ce n'est pas gai. Voir les professionnels, discuter avec eux de notre vie et de l'éducation des enfants, cela améliore notre vie. Les professionnels nous aident à réfléchir pour gérer plein de situations. Le projet du Pazapaz est là pour nous aider car une maman seule ne s'en sort pas. Je fais quelque chose pour mes enfants et pour moi. Le Pazapaz permet aux enfants de se séparer tout doucement de leur maman, de les préparer à l'école. Travailler sur la séparation, apprendre à partager avec les autres enfants facilitent beaucoup l'entrée à l'école pour les enfants. Il y a aussi des conséquences positives à la maison quand l'enfant a passé une bonne journée à l'extérieur. C'est important d'avoir un peu de temps pour nous aussi. Pour celles qui ont un enfant handicapé, c'est encore plus important car un enfant handicapé demande encore plus de temps. Les enfants handicapés bénéficient aussi de la garderie. Les enfants sentent que les mamans adhèrent au projet, cela les rassure, facilite la socialisation, c'est un processus tout en douceur avec la perspective de l'entrée à la maternelle. L'enfant se sent en confiance et en sécurité. Il est respecté avec ses particularités, comme par exemple la timidité. Au Pazapaz, tous les nouveaux projets, comme les activités artistiques et la garderie parentale, sont venus des familles. Cela permet d'être plus proche des réalités de terrain. Les parents poussent un peu les professionnels. A la garderie du Pazapaz, il y a des échanges entre les parents qui parfois résolvent ensemble des petits soucis très simplement. La confiance est très importante. Les parents font une très grande confiance aux professionnels car ils leur confient quelque chose de très précieux : leur enfant. A la garderie du Pazapaz, l'accueil est assuré par les mamans à tour de rôle et donc il est très important de connaître les autres parents, de se faire confiance entre mamans ».

Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°23, hiver 2009-2010, p.4.

Ce genre de projet correspond à une demande importante comme en témoignent les chiffres donnés par le Cere : « On compte 182 292 enfants de 0 à 14 ans, ce qui représente 18 % de la population totale de la Région, soit quasiment une personne sur cinq. Parmi ceux-ci, 67 551 enfants ont de 0 à 4 ans (7 % de la population régionale), 58 587 enfants de 5 à 9 ans (6 %) et 56 154 enfants de 10 à 14 ans (6 %). Les communes qui présentent les proportions les plus élevées d'enfants parmi l'ensemble de la population communale sont Molenbeek-Saint-Jean (23 %), Saint-Josse-ten-Noode (23 %) et Schaerbeek (21 %). Celles qui présentent les proportions les moins élevées sont Ixelles (13 %), Woluwé-Saint-Lambert (15 %) et Etterbeek (15 %). Ainsi, un écart de 10 % s'observe entre la proportion d'enfants de la commune la plus jeune et celle de la commune comprenant le moins d'enfants »⁷⁰.

⁷⁰ CERE, Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles, mars 2007, p.12



Les lieux d'accueil d'urgence et de socialisation des enfants de 3 mois à 3 ans sont également très demandés par les parents. Le projet « papouillons » dans le CQ Léopold à Léopold a pour mission d'accueillir, de manière ponctuelle, les enfants dont les parents sont considérés comme non prioritaires dans les crèches classiques (parents en formation, en recherche d'emploi,...).

A Jérusalem, La Tanière des petits Ours, accueille les enfants de 0 à 6 ans, combine une halte-garderie à destination des enfants de 0 à 3 ans et de l'accueil extrascolaire à destination des enfants de 2 ans et demi à 6 ans. Les parents font également partie du public cible : l'asbl propose un lieu de rencontre entre enfants et parents ainsi qu'un accueil social et des animations communautaires. Elle a également à cœur de développer son objectif de maintenir le lien entre les familles et le quartier, un quartier majoritairement constitué de familles défavorisées (nombreux primo-arrivants, familles belges et immigrées en situation de précarité sociale et financière avec un taux de chômage élevé, nombreuses familles monoparentales, familles en situation d'urgence psycho-médicosociale,...)

Le succès de ce type d'initiatives ne fait hélas aucun doute, tant sont longues les listes d'attente.



FORMER, INSÉRER, RÉINSÉRER

La Région de Bruxelles-Capitale enregistre un taux de chômage de 20,4%. Ce taux passe à 31,9% pour les jeunes de moins de 25 ans et peut encore grimper selon les quartiers (40,1% à Molenbeek contre 21,3% à Woluwé-Saint-Lambert). L'absence ou le manque de qualifications sont à mettre en corrélation avec ces chiffres. Le rapport de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles Capitale de 2002 rappelle que le marché du travail bruxellois est peu accessible pour les habitants peu qualifiés et que les emplois sont essentiellement fournis par le secteur tertiaire. La formation et l'insertion socioprofessionnelle se retrouvent au cœur des préoccupations des contrats de quartier dans le volet de cohésion sociale. De nombreuses formations sont liées au processus de revitalisation comme les travaux de rénovation de façades ou les travaux de pavage.

Les missions locales bruxelloises sont, dans les contrats de quartier, les principales porteuses de projets d'insertion socioprofessionnelle⁷¹.

Le coaching

La Mission locale de Bruxelles organise, dans le CQ Palais-Outre-Ponts, une table d'emploi destinée à toute personne cherchant un emploi. Il s'agit de fournir à chaque inscrit des outils de base dans leur recherche d'emploi : un CV et une lettre de motivation adaptés à leur profil et à leur projet professionnel qui est déterminé à travers un bilan et une orientation socioprofessionnelle individuelle. Certains usagers ont toutefois besoin d'un accompagnement plus important. On apprend aussi, lors de ces formations, à faire de la prospection téléphonique, on fait de la simulation d'entretien d'embauche...

Pour certaines personnes (surtout les « primo-arrivants ») l'environnement est plus difficile à appréhender : « Qu'est-ce que les pages d'or ? » ; « C'est quoi une agence de travail intérimaire ? ». Il est alors nécessaire d'orienter ces usagers vers des actions spécifiques (cf. les ateliers d'orientation socioprofessionnelle primo-arrivants ...).

Force est de constater le succès de ces opérations : au 20 décembre 2006, 136 personnes résidant dans le périmètre du contrat de quartier POP étaient inscrites à la table emploi (soit une progression du nombre des inscrits de + de 18 % en un an) contre 87 personnes en 2004 et 115 en 2005. La Mission locale constate également une parité hommes/femmes et également la jeunesse du public dont plus d'un tiers a moins de 25 ans. La grande majorité des inscrits (65,4%) se situe dans la tranche d'âge 25 à 44 ans (dont fréquemment des chefs de ménage avec enfants à charge).

Le contrat de quartier « les Quais » soutient également la Mission locale de la Ville de Bruxelles qui réalise un travail de coaching et d'orientation spécifique pour les demandeurs d'emploi du quartier.

Quant au contrat Léopold à Léopold, le job coaching a suivi 135 personnes avec 65 mises à l'emploi et 22 sorties positives. L'activité s'est pérennisée et a offert des modules supplémentaires comme le conseil en image-relooking.

⁷¹ Entre 1987 et 1994, 9 Missions Locales et une coordination régionale néerlandophone (OOTB) sont créées dans les communes du centre urbain bruxellois ainsi que 3 werkinkels.



C'est par le biais de l'économie sociale que la plupart de ces formations sont organisées. Comme l'ont constaté, en juin 2008, des experts européens qui se sont rencontrés en Belgique pour examiner l'expérience belge dans le cadre des séries d'examens par les pairs en matière d'inclusion sociale dans l'Union européenne, il apparaît que « *Parmi les principales constatations, l'économie sociale joue un rôle important dans l'accès des groupes défavorisés au marché du travail, notamment (comme les visites sur le terrain l'ont démontré) par l'intermédiaire d'organisations telles que «Casablanca» ou «Wonen en Werken» qui ciblent des personnes peu qualifiées et des chômeurs de longue durée et leur offrent des opportunités professionnelles dans les secteurs de la construction, du nettoyage, de la restauration et du jardinage. Mais l'économie sociale contribue également aux objectifs européens plus larges d'inclusion sociale, de non-discrimination et d'éradication de la pauvreté. Les services de proximité, tels que le nettoyage, le repassage et l'aide pour les courses ménagères peuvent par exemple améliorer l'équilibre entre le travail et la vie familiale et l'égalité entre les sexes. Le système belge de titres services pour des services de proximité a enthousiasmé les évaluateurs et a été reconnu comme une politique potentiellement transférable à d'autres pays. Les hôtes ont cependant insisté sur l'importance du choix des prestataires de services afin que les opérateurs commerciaux ne s'accaparent pas le marché engendré par ces chèques fortement subsidiés* »⁷².

La rénovation : un secteur porteur

Dans le CQ Ateliers-Mommaerts, la coopérative PolyBonnevie mène les projets de rénovation de façade. « *La coopérative «Poly Bonnevie» à Molenbeek a commencé à opérer sur le terrain en 1976, explique son directeur Roland Vandenhove, dans le contexte de l'après métro bruxellois qui avait déstructuré le quartier. En 1988, notre projet s'est enrichi d'une EAP (entreprise d'apprentissage) pour répondre aux besoins de qualification des jeunes du coin. Grâce à des subsides «intégration-cohabitation», elle a développé un atelier de création de mobilier en polyester. La coopérative est apparue pour assurer, dans le prolongement logique de l'activité de formation, la commercialisation des produits et d'autres débouchés* »⁷³.

Les partenariats dans les projets d'embellissement de façades posent également problème : le projet d'insertion socioprofessionnelle de l'embellissement de 14 façades de la place de la Résistance dans le CQ Aumale ne s'est pas déroulé selon les plans établis. La collaboration entre le CRU et la Régie de Quartier d'Anderlecht apparaît, selon les rapports d'activités comme un échec en terme de rénovation et de formation. Le manque de communication, le non-respect des plannings, l'absence de préparation vont mener le CRU à se tourner vers le Centre de formation Bonnevie afin de proposer une formation en nettoyage de façades aux « articles 60 » en insertion au sein de la Régie de quartier⁷⁴. Malheureusement, la faillite du Centre va obliger le CRU à trouver d'autres solutions. Les relations avec la Régie de quartier deviendront à ce point tendues, qu'une modification de convention sera finalisée afin de permettre au CRU d'ouvrir des appels d'offres aux autres associations d'ISP. Casablanca et Murmuur deviendront de nouveaux partenaires en formation afin de finaliser le projet.

⁷² http://www.peer-review-social-inclusion.eu/newsletter-articles/social-economy-active-inclusion?set_language=fr

⁷³ ALBIN, D., « Poly Bonnevie emporte le premier prix Vanthournout » dans *Le Soir*, 14 mai 1999.

⁷⁴ Rapport d'activités 2006 du CRU, Contrat de quartier Aumale, archives DRU



La rénovation de logements occupe de nombreux projets de réinsertion. Dans le CQ Van Artevelde, le projet de remise en état des espaces communautaires est géré par la Mission locale de Bruxelles qui détache des travailleurs au sein de la Régie de quartier afin qu'ils assurent l'encadrement et le suivi technique des chantiers. Il s'agit, outre l'apprentissage technique et les obligations de résultats en terme de rénovation, d'aider ces travailleurs repris dans le programme de transition professionnelle à s'inscrire dans le monde du travail, en veillant à leur taux de présence, en les aidant à développer leurs aptitudes à travailler en équipe, à recevoir des instructions,... jusqu'à leur permettre d'intégrer, pour certains d'entre eux, des équipes d'encadrants !

Le projet développé par le STIC (Service de travaux d'intérêt collectif) de la Mission locale de Saint-Josse propose d'améliorer la qualité environnementale urbaine du quartier en proposant des formations théoriques et pratiques à un public fragilisé socialement. Cette mise en situation de travail sur chantier réel va permettre de créer des emplois mais surtout de permettre aux participants d'évaluer leurs capacités d'insertion socioprofessionnelle. En 2007, l'année de démarrage du projet, le STIC ne trouva pas de chefs d'équipes et dut reporter l'engagement des postes ouvriers. Dès 2008, quatre ouvriers « Article 60 » ont été pris en formation. Le projet était en marche !

Durant les quatre années du contrat de quartier Léopold à Léopold, la Régie de quartier a encadré et formé 15 personnes sur des chantiers de rénovation de façades tandis que le Projet X assure un projet d'insertion socioprofessionnelle. En moyenne, 35 ouvriers sont formés sur les chantiers sous contrat d'emploi dit "Article 60". Le contrat de quartier a également permis la création de plusieurs filières d'insertion socioprofessionnelle et la mise sur pied de services de proximité pour les habitants : service de déménagement, restaurant social, maintenance textile, ...



Set : bientôt 10 ans de rénovation de façades

MASSART, B., dans *Alterechos. Emploi / FormationActualité*, n°204, 10 mars 2006

« En 1997, la Mission locale d'Ixelles lançait le projet Set, en collaboration avec l'asbl Habitat et Rénovation. Ce projet allie une volonté de création d'emplois et d'embellissement de quartiers via la rénovation de façades. Set totalise plusieurs opérations menées successivement dans la rue Malibran ; le quartier de la rue de la Tulipe ; la rue Gray et les rues avoisinantes ; la place Henri Conscience et la rue Maes ; rues Wéry et Marie-Henriette. Maintenant, son action s'inscrit dans le cadre du contrat de quartier Blyckaerts (2003-2006) et se poursuivra dans le cadre du contrat de quartier Flagey (2005-2008).

Rappel du principe

Dans un premier temps, l'asbl Habitat et Rénovation, membre du Réseau Habitat², repère les immeubles aux façades en piteux état. Elle contacte ensuite les propriétaires en vue de les sensibiliser et de les informer sur les primes à la rénovation dont ils peuvent bénéficier. De son côté, la Mission locale se charge du recrutement des ouvriers et de la réalisation des travaux. « Pour exécuter les travaux, on prend des demandeurs d'emploi qui ont – ou ont eu - une expérience ou une formation dans le bâtiment », explique Pascal Delaunois, directeur de la Mission locale. Ceux-ci sont engagés sous statut PTP (programme de transition professionnelle). Le but est d'en faire des peintres en bâtiment spécialisés en rénovation de façades. Au cours de la période hivernale (de novembre à mars), ils apprennent aussi à exécuter des travaux de rénovation d'intérieur (pose de vinyl, pose de Tasso, cloisons, recouvrement de sol...). Dans ce cadre, des partenariats ont été conclus avec le Foyer ixellois, société de logements sociaux, l'asbl Espace Matonge, la Maison de l'emploi et l'asbl Viaduc, qui héberge la Maison des habitants et des associations.

Des avantages multiples

Le secteur privé du bâtiment y trouve aussi son intérêt. « On forme des gens pour le secteur privé, qui lui n'a pas le temps de les former, déclare Pascal Delaunois. Et puis, on change de quartiers et vu qu'il y a un effet d'entraînement sur les autres propriétaires. Ces derniers font alors appel au privé pour faire rénover leur façade. » Outre les huit travailleurs en formation, Set occupe deux chefs d'équipe et deux personnes qui s'occupent de l'administration et de la gestion (coordinateur technique et coordinateur de projet). « Nous fonctionnons aussi suivant un principe de rotation intelligente, poursuit notre interlocuteur, le changement d'équipe ne se fait pas d'un bloc : quand des nouveaux arrivent, il y a encore des anciens. Les personnes en formation suivent ensuite un stage en entreprise privée. En moyenne, 50 % décrochent un emploi stable avec contrat à durée indéterminée. »

En 2005, sur neuf ouvriers PTP, « trois ont trouvé un emploi à durée indéterminée ; une personne a été déclarée inapte pour des travaux en bâtiment, et cherche un autre emploi ; une personne complète sa formation à l'École des travaux publics ; une personne est à la recherche d'emploi ; une personne a fait son stage et a une promesse d'emploi ; une personne a changé de formation et s'est inscrite en électricité ; une personne a été licenciée. »

Une évaluation individuelle continue

De manière à suivre plus efficacement le rendement de chaque ouvrier, Set recourt à une procédure de suivi individuel. Description : « L'évaluation des ouvriers se fait sur base d'une évaluation professionnelle reposant sur une collaboration entre le coordinateur de projet, le coordinateur technique et les deux chefs d'équipe. Les chefs d'équipe opèrent un suivi individuel quotidien sur le terrain. Ensemble avec le coordinateur technique, mensuellement, ils évaluent techniquement l'ouvrier PTP sur le chantier. Trimestriellement, le coordinateur de projet demande à l'ouvrier de s'auto-évaluer. »

C'est sur la base de ces différents éléments que « le coordinateur de projet évalue l'ouvrier en tenant compte d'une échelle de progression qui cible des critères précis sur l'attitude et les compétences. » Cette attention n'est pas le fait du hasard, pour la Mission locale : « L'objectif de mise à l'emploi reste un problème important pour le suivi des anciens ouvriers PTP. »



Une formation novatrice : DyNAMO

Le vélo est amené à occuper une place de plus en plus importante dans les modes de déplacements courts et un marché de l'entretien et de la réparation des vélos se met en place.

Dans le CQ Heyvaert, l'asbl Cyclo développe le projet DyNAMO qui accueille des chercheurs d'emploi peu qualifiés et des chômeurs de longue durée, pour les initier à la mécanique vélo. DyNAMO fait partie des programmes de transition professionnelle (PTP) qui "offrent la possibilité aux chômeurs de longue durée d'acquérir une expérience professionnelle leur permettant d'améliorer leur position sur le marché de l'emploi et, éventuellement, de décrocher un contrat de travail ordinaire." Pendant deux années, les apprentis mécaniciens sont encadrés par des mécaniciens expérimentés et par un coordinateur pédagogique⁷⁵.

Depuis l'ouverture d'un Point Vélo en 2007, l'asbl Cyclo engage aussi des jeunes peu qualifiés dans le cadre d'une convention premier emploi. Durant toute la première année, ces jeunes suivent une formation de mécanicien vélo chez DyNAMO avant d'être engagés comme stewards vélo au Point Vélo les mettant en situation réelle de travail.

Les formations informatiques

L'utilisation de l'outil informatique devient souvent incontournable lors de la recherche d'un emploi et est considérée comme un facteur d'intégration sociale. Or, un sondage de SPF Economie révèle que 28% des Belges ne travaillent jamais avec un ordinateur, que 40 % ne sont pas connectés à internet et que 33 % n'ont pas d'outil informatique. Pour Bruxelles, en 2010, selon le baromètre social 2011, *«29,2 % des ménages bruxellois n'avaient pas de connexion internet. C'est un peu plus que dans l'ensemble de la Belgique (26,1 %). Mais, ce qui est particulier à Bruxelles c'est que la proportion de ménages sans connexion internet est presque aussi élevée parmi les ménages avec enfants que parmi les ménages sans enfants (respectivement 26,6 % et 30,1 %) alors que dans les deux autres régions, les pourcentages sont beaucoup plus faibles dans les ménages avec enfants. Les ménages avec enfants invoquent le plus souvent le coût trop élevé comme raison de non-connexion »*⁷⁶.

Afin de combler cette fracture numérique, la Mission locale de Saint Josse qui avait déjà constaté en 2009 que 262 personnes appartenant à leur public n'avaient jamais eu de contact avec ce type d'outil, propose un module d'initiation. Même type de formation dans le contrat Ateliers-Mommaerts.

⁷⁵ A lire : WINKEL, J., « Mobilité douce » : l'économie sociale en tête de peloton ?, dans *Alter Echos*

n° 264, Emploi / Formation. Actualité 12.12.2008. http://www.alterechos.be/index.php?p=sum&c=a&n=264&l=1&d=i&art_id=18479

⁷⁶ OBSERVATOIRE DE LA SANTE ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Baromètre social 2011*, Bruxelles, Commission communautaire commune, 2011, p.65.



Les services à domicile dans l'économie sociale

Dans le cadre du contrat de quartier Malibran, la Mission locale a choisi de développer la mise en place d'un guichet d'économie locale qui a pour objet d'encourager les initiatives locales. Ainsi, la société coopérative à finalité sociale "XL Services" est le fruit d'une collaboration entre la Mission Locale et le CPAS d'Ixelles. Cette entreprise d'insertion, active dans l'aide-ménagère à domicile dans le cadre des titres-services et dans la rénovation de logement, vise la création d'emplois durables d'aide ménagères pour des personnes exclues du marché de l'emploi classique (pour cause de chômage de longue durée ou de faible qualification). Dans cette entreprise, le volet formation des travailleurs est particulièrement développé.

Le repassage fait partie des corvées auxquelles beaucoup d'entre nous essayent d'échapper. Cela peut expliquer le succès des entreprises de service à domicile.

La Maison du repassage, inaugurée le 1^{er} septembre 2008 rue Fransman, fait partie de ces nouveaux projets. Cette entreprise sociale, née d'un partenariat entre la Mission locale de Bruxelles et financée grâce au Contrat de quartier Léopold à Léopold, offre un service de proximité de qualité et propose un emploi aux stagiaires qui ont suivi la formation qualifiante en Maintenance textile, organisée par l'asbl Chôm'hier dans le cadre du projet Leopoldy'.

Les activités sont développées dans le cadre de partenariat avec des entreprises dans lesquelles des points de dépôt et de reprise de linge sont organisés.

Des repasseuses qualifiées s'occupent de repasser le linge que leur confient les employés d'une entreprise et le restituent dans les meilleurs délais via le système des titres-services.

Ce service a déjà de nombreuses antennes notamment à la Ville de Bruxelles, au Ministère de l'Intérieur et dans le quartier européen.

Les femmes qui suivent la formation « ont des cours de français, de math, d'informatique, de couture et de repassage. « J'ai choisi cette formation parce que j'aime bien repasser, explique Félice. Chez moi, au Congo, ce sont les hommes qui s'occupent du linge. Je fais donc un métier d'homme ! » Félice sait qu'ensuite, elle trouvera un emploi soit dans le privé soit à la Maison du repassage. Pour le moment, six personnes viennent régulièrement déposer du linge. Elles paient grâce aux titres-services. Chaque chèque donne droit à un certain nombre de points et chaque minute passée sur un vêtement vaut un point. Un lieu de retrait se trouve à la Mission locale et un autre s'ouvrira dans les bureaux des Mutualités Chrétiennes. A terme, un service de livraison à domicile sera mis en place »⁷⁷.

Le restaurant social

La K-fête est un projet d'économie sociale, mené dans le contrat Léopold à Léopold d'insertion socioprofessionnelle lié à la restauration. Il s'agit d'offrir une formation aux personnes sans emploi en leur permettant d'acquérir une expérience dans l'Horeca. Une autre expérience, bien que peu liée à l'insertion, est organisée par l'école Frans Fischer dans Jérusalem : l'école a ouvert un restaurant de quartier où les élèves une fois par mois font à manger. L'école donne également des cours d'initiation en informatique pour les habitants ainsi que des formations en français pour les primo-arrivants.

⁷⁷ LHUILLIER, V., « Fini la corvée du repassage », dans *Le Soir*, 25 octobre 2008, p.11



L'alphabétisation

Un autre problème concerne l'alphabétisation. En 2008, en Région bruxelloise, 10 % des hommes et 16 % des femmes de 15 ans et plus, ayant quitté l'enseignement, déclarent n'avoir jamais obtenu de certificat ou de diplôme, soit 100 000 adultes. 80 000 Bruxellois et Bruxelloises de plus de 15 ans n'ont qu'un diplôme d'école primaire. Soit une population estimée à 180 000 adultes susceptibles d'être concernés par une formation d'alphabétisation⁷⁸.

Dans le cadre du CQ Blyckaerts, l'asbl « Le Maître Mot » qui vise à développer la connaissance et la maîtrise de la langue française, à favoriser la rencontre, la connaissance de soi et des autres autour d'un outil privilégié, "le livre", a permis aux apprenants du projet Alphalyre d'écrire, d'illustrer et de réaliser un livre intitulé « L'esprit du crocodile ».

Les métiers de l'espace public

Dans Ateliers-Mommaerts, des formations sont proposées pour assurer les services de gardiens de la paix (15 personnes ont suivi la formation courte de gardien de la paix et 13 d'entre elles l'ont terminée), de gardien de parcs et d'aide-jardinier.

⁷⁸ Sur le sujet voir : Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, *Etat des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, cinquième exercice bilan des données 2004-2009*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011.
<http://publications.alphabetisation.be/images/documents/etatdeslieux/edl04-09.pdf>



LA NÉGOCIATION DES ESPACES VERTS OU LA VERDURISATION COMME VECTEUR DE LIEN SOCIAL⁷⁹

Ramener la nature en ville : un véritable défi auquel s'attaquent un bon nombre de contrats de quartier. Cela passe de la décoration des balcons à la plantation d'arbres dans les rues en passant par les aménagements de parcs, de jardins dans les intérieurs d'îlots et les chancres industriels.

Pour Espace Environnement, ces espaces verts «*constituent des cadres très agréables dans lesquels il est possible de sensibiliser et d'informer la population à différentes thématiques. Ils sont la porte ouverte pour des discussions et animations sur : l'alimentation saine, la consommation de produits locaux et de saison, la gestion des déchets (compostage, recyclage...), la préservation de la nature (la plantation d'espèces indigènes, la culture biologique...), la gestion des ressources en eau (récupération d'eau de pluies, épuration des eaux usées...).* Ces lieux, propices à l'échange et à la discussion, peuvent devenir de véritables lieux de réflexion et de diffusion d'information sur des manières concrètes d'adopter un comportement plus responsable face aux enjeux environnementaux (réchauffement climatique, gestion rationnelle des ressources...), en vue d'un développement plus durable ». Une étude canadienne précise que, «*les espaces verts urbains sont associés à une meilleure santé autorapportée et diagnostiquée, un meilleur niveau d'activité physique, un moindre taux de mortalité, moins de symptômes psychologiques, moins d'anxiété, de dépression et de stress, et un niveau de cohérence sociale plus important. De plus, quelques études suggèrent que ces liens sont plus forts parmi les groupes de la population les plus désavantagés. Bien que des études futures seront nécessaires dans le but d'affiner l'analyse des relations observées, il semble que les espaces verts sont très importants pour la santé en milieu urbain et doivent être considérés comme un élément central lors de la planification urbaine* »⁸⁰.

Une récente étude néerlandaise, publiée en 2009⁸¹, «*a révélé que les personnes vivant à proximité de plus d'espaces verts ressentent moins de solitude et souffrent moins d'un manque de soutien social, bien qu'elles n'aient pas des contacts plus fréquents avec des amis ou des voisins et ne reçoivent pas plus de soutien social. Il semble donc que la solitude et le manque de soutien social perçus modulent en partie la relation entre les espaces verts et la santé. Les associations entre la solitude et le manque de soutien social et les espaces verts ont été plus fortes chez les enfants, les personnes âgées et celles ayant un faible revenu ou un niveau d'éducation inférieur, ce qui suggère que ces personnes peuvent bénéficier de plus d'espaces verts dans leur environnement. En résumé, la littérature scientifique sur les espaces verts et la santé mentale est importante. De fait, plusieurs études, transversales et randomisées avec groupe contrôle, ont porté sur le sujet. Certaines d'entre elles suggèrent que la santé mentale serait plus fortement associée aux espaces verts urbains que la santé physique.*

⁷⁹ Pour en savoir plus sur les jardins potagers à Bruxelles : VANSCHPEDAEL, M., *Dynamiques d'exploitation d'un site potager urbain : le jardin du quadrilatère de Bruxelles-Nord*, ULB, IGEAT, Mémoire de Fin d'Etudes présenté en vue de l'obtention du grade académique de Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, 2008-2009.

⁸⁰ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *Les espaces verts urbains et la santé*, 2010.

⁸¹ MAAS, J., VAN DILLEN, S., "Social contacts as a possible mechanism behind the relation between green space and health" dans *Health Place*, vol. 15, n°2, pp. 586-595.



Des études transversales ont trouvé différentes associations positives avec les espaces verts urbains : moins de symptômes psychologiques auto rapportés, moins de détresse auto déclarée et moins de problèmes d'anxiété et de dépression observés par les médecins. Certains de ces effets peuvent être plus importants chez les enfants et les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique. Selon des études transversales et randomisées avec groupe contrôle, l'exposition à des espaces verts en milieu urbain est associée à une diminution du stress. De plus, des études suggèrent que les espaces verts peuvent être liés à une augmentation des interactions et de la cohésion sociales. Enfin, quelques bénéfices psychologiques associés aux espaces verts pourraient être liés à leur biodiversité ».

Naissance d'un jardin pédagogique

*“Au début du XX^e siècle, l'usine Bouhon fabriquait tout d'abord des encres, nous raconte Jean-Louis Smeyers de l'asbl Albert Street. Puis, elle a fabriqué des crayons gras, mais aussi des crayons à mine de plomb. Ensuite, l'usine a fermé. Il y a 35 ans, la Ville de Bruxelles a acheté le terrain. Dix ans plus tard, suite à la pression des habitants, les autorités communales ont démolì l'usine qui menaçait de s'effondrer. Et le terrain est devenu vague...”*⁸² Un groupe d'habitants, membres de comités de quartier, ont manifesté leur volonté de réhabiliter ce terrain abandonné, appartenant à la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles et à la SNCB, en mettant sur pied l'association Albert Street. Alors que la Ville souhaite, dans le cadre du CQ Palais Outre-Ponts, faire du terrain des jardins-potagers, l'analyse du sol montre que le site est lourdement pollué au plomb. Le niveau de pollution étant inférieur à celui qui interdirait d'en faire un parc public, rien n'empêche le projet de prendre une autre tournure.



Pourquoi ne pas lancer l'idée d'un jardin pédagogique selon le modèle britannique ? En collaboration avec l'asbl « Bruxelles Ville Région en Santé » le projet prend petit à petit forme. Les objectifs de participation seront tout aussi intéressants puisqu'il s'agit de renforcer le rôle des habitants dans la gestion des espaces publics, de sensibiliser les riverains à l'éducation civique,....

Le réaménagement du projet a été accepté en 2005 par la CLDI du contrat de quartier POP passant du volet 4 (réaménagement espaces publics) au volet 5.1 (création ou le renforcement d'infrastructures et d'équipements de quartier). Un bail emphytéotique sera conclu avec la Ville, en mars 2006, pour la location du lieu. La ferme Nos Piliers - entreprise de travail adapté - a obtenu le contrat comme maître d'œuvre du projet et une convention a été passée avec la SNCB pour l'utilisation de la servitude et l'établissement de clôtures, le long de la voie ferrée, pour prévenir tout accident. Le parc est géré par une asbl mixte (Ville-écoles-habitants) dont les habitants sont majoritaires au sein du Conseil d'administration.

⁸² MASSART, B., À Laeken, un contrat de quartier fait pousser un jardin pédagogique, dans *Territoires Actualité*, 20 avril 2004, n°227.



Le projet rassemble de nombreux sympathisants parmi les habitants et a reçu le soutien des écoles très intéressées par l'aspect pédagogique de l'opération.

Dans le cadre du contrat de quartier Métal-Monnaies, l'intérieur de l'îlot Waterloo/Vanderschrick a été aménagé en parc consacré à la famille et à la petite enfance. Le parc vient apporter un espace vert et de détente, bienvenu dans un quartier densément bâti. Depuis sa conception, le projet a été suivi par les enfants de l'école J.J. Michel encadrés par l'ASBL Arkadia.be. Le nouveau parc vient remplacer un parking qui était en irrégularité urbanistique et une ancienne salle des fêtes à l'abandon. L'entrée se fait par l'entrée cochère au numéro 9 de la rue Vanderschrick, sous les bâtiments classés de l'architecte Ernest BLÉROT.

A Molenbeek, le contrat Heyvaert a développé un projet participatif et de création de lien social de verdurisation en collaboration avec l'asbl Molenbeek Formation, les habitants et la cellule propreté. Il s'agit pour les habitants de collaborer à la revalorisation de leur quartier par le biais de verdurisation des façades et de l'espace urbain. Une action de sensibilisation a été organisée dans la rue Isidore Teirlinck (Fête une fleur à la rue) en plaçant des plantes grimpantes. *« Nos actions consistent à embellir l'espace public et le cadre de vie des usagers du quartier, en plaçant des végétaux devant des façades de maisons situées dans le périmètre du contrat de quartier « Heyvaert » (rues Delaunoy, Heyvaert, Birmingham,...), explique Jacqueline Rorsvort, Chargée de Projet. Mais, l'objectif le plus important de ce projet participatif vise à créer les conditions pour que les habitants deviennent les acteurs principaux de l'amélioration de « leur rue » et de « leur quartier ». Les actions entreprises ont ainsi pour but de stimuler la convivialité et le renforcement des liens sociaux entre voisins. Dans un périmètre qui ne compte aucun espace vert, l'initiative a d'emblée interpellé les Molenbeekois. Depuis plus de 2 ans, près de 350 adultes et 600 enfants ont participé à des séances de plantation dans les rues du quartier ! La participation citoyenne est fondamentale pour la concrétisation des objectifs du projet, poursuit la Chargée de Projet. C'est pourquoi, elle se matérialise à travers l'aide des propriétaires et des enfants des milieux associatif et scolaire locaux. Des ateliers de jardinage urbain sont très régulièrement réalisés (exercices de plantation, soins à apporter aux végétaux, ...), avec l'aide de partenaires comme l'Ecole 5, « La Goutte d'huile », l'asbl « Belagir »⁸³.*

Afin de retravailler les propositions présentées pour le site Gray-Couronne dans le dossier de base du contrat Malibran, il a été demandé au Collectif Habitat et Développement (Urba-UCL) de mettre en place et d'animer un atelier de travail urbain (ATU). L'ATU est un processus visant à mettre en rapport des représentants de l'ensemble des acteurs concernés par le projet qui comprend des démarches d'information, de consultation et de travail collectif de formulation de propositions. Dans ce cas, il s'agit de programmer de manière participative les équipements et les aménagements de la parcelle en pente en friche qui relie la rue Gray à l'avenue de la Couronne et d'impliquer les représentants de la CLDI et les habitants. Ce projet a été mené de juin à octobre 2005 et de janvier à mai 2006 en collaboration avec le groupe de travail « espaces publics » du contrat de quartier Malibran. Afin de toucher les usagers ne participant pas aux groupes de travail ni aux CLDI, des actions d'informations et de consultation sont organisées sur le site (18 septembre 2005).

⁸³ Molenbeek Info, n°18, septembre 2006, p.17.



Plusieurs sondages, dont une des questions portait sur la mise en place d'un ascenseur reliant le bas et le haut du site qui créait débat auprès des riverains, ont été réalisés, des visites du site pour discuter d'un projet de jardin partagé sont organisées, ...

Au final, après ces démarches auprès du public et le travail en CLDI et AG, la proposition de l'ascenseur s'est effacée et des recommandations ont été faites afin de développer un projet de jardinage partagé. Mais qu'en a-t-il été de la participation ? Pour Habitat et Développement, malgré l'importante démarche informative mise en place, le public touché a été moins nombreux que prévu mais a réussi à « mobiliser des habitants jusqu'alors extérieurs au contrat de quartier. Il est aussi important de rappeler que cette action a permis de présenter de façon approfondie le projet de jardin, le contrat de quartier et les initiatives locales de participation à des habitants qui ne seraient pas présents aux réunions formelles »⁸⁴.

Selon le journal communal *Info Ixelles*, "L'usage collectif de l'espace intéresse beaucoup de monde. Les permanences d'information à ciel ouvert, les groupes de travail ont engendré une appropriation de la part des citoyens, et ouvert de nouveaux chemins des points de vue social, éducatif et environnemental. De quoi discuter et construire encore "⁸⁵.

Dans le contrat Aumale, l'asbl Couleurs jeunes, ayant l'objectif de sensibiliser le public aux questions environnementales, a proposé de réaliser un jardin collectif. Par rapport à d'autres projets, il n'y avait pas une friche ou un terrain prédéterminé. L'association a introduit une demande auprès du service des propriétés communales d'Anderlecht afin d'obtenir une parcelle de 200 m². C'est l'école primaire Raymond Van Belle, propriétaire d'un terrain de plus d'un hectare qui finalement signe une convention d'occupation gratuite avec l'asbl Couleurs Jeunes chargée de le gérer en 'bon père de famille'.

Une fois le terrain obtenu, ce sont 150 adultes plus d'une centaine d'enfants qui vont porter le projet. Il s'agit d'aménager un terrain situé entre la rue Pierre Van Reymenant et l'avenue d'Itterbeek. Le jardin collectif est composé d'une parcelle pédagogique pour les enfants et adultes qui souhaitent apprendre à cultiver la terre et d'une parcelle maraîchère gérée et exploitée par les habitants. La mixité générationnelle, culturelle est de mise dans ce projet.

Le groupe porteur de 15 personnes s'est constitué en une sorte d'« *assemblée générale des jardiniers* » et a préparé une charte qui engage les personnes désireuses de se joindre au projet à s'engager dans une démarche citoyenne d'appropriation collective et de gestion quotidienne du jardin. Depuis, les projets du jardin ont bien avancé avec l'installation de composteurs, d'une toilette sèche et d'une future mare écologique. Le tout s'accompagne d'ateliers. En terme d'évaluation, l'asbl a estimé que « *le projet du jardin a été plus qu'une série d'activités pour les différentes tranches d'âge de la population, c'est devenu un lieu dynamique de médiation entre génération et catégories sociales, ethniques et culturelles. Il est devenu à la fois un projet de revitalisation de l'espace péri-urbain, une animation du tissu social et une dynamisation culturelle. Il a permis un mieux-vivre réfléchi et partagé chez une centaine de participants qui y ont adhéré en 2009 soit de manière intensive ou plus modestement en participant à l'une ou l'autre action sur le terrain* »⁸⁶.

⁸⁴ URBA-UCL-HABITAT ET DEVELOPPEMENT, *Rapport de conclusion de la mission d'appui méthodologique. Atelier de travail urbain « jardin Gray-Couronne », contrat de quartier Malibran*, juillet 2006, p.14.

⁸⁵ *Info Ixelles*, n°72, octobre 2008, p.4.

⁸⁶ Rapport d'activités 2009 de l'asbl Couleurs Jeunes pour le projet « espace polyvalent d'initiatives culturelles et sociales », archives DRU, contrat de quartier Aumale.



Afin de pérenniser le projet, les habitants se sont tournés vers l'IBGE au travers l'opération « Quartiers verts » et la commune d'Anderlecht au travers du projet « Enveloppes de quartier ».

Pour Van Artevelde, la sauvegarde de l'espace du parc Fontainas mobilise une centaine d'habitants qui furent entendus lors de la réunion de la Commission de concertation du 7 octobre 2003, ce qui a permis de déboucher sur un aménagement temporaire.

AMENAGEONS ENSEMBLE NOTRE JARDIN
SAMEN ONZE TUIN VERBOUWEN

JEUDI
21/06/2007
DONDERDAG
17-20h/u

Dans votre Jardin—Local PCS no26
In Uw Tuin—Lokaal PCS nr 26

Venez partager vos idées pour l'aménagement du jardin îlot Ramaeckers, avec vos voisins. Un dialogue constructif et positif. Vos idées d'aménagement seront remis à l'architecte fin du mois de juin !

Kom en overleg met je buren, teken je idee voor de heraanleg van de binnentuin Ramaeckers. Een positieve en constructieve dialoog. Op het einde van de maand juni worden alle voorstellen overgemaakt aan de architect.

Une collaboration entre les membres du groupe de Travail Aménagement Îlot Ramaeckers—Een Samenwerking tussen de leden van de werkgroep Heraanleg Binnentuin Ramaeckers (PFCO, PCS, Bravo, Centre Communautaire Oasis, Lokaal Décoeurbe, Îlot Environnement Bruxelles, Pédale Cité-Mobilité, le Cercle du Troc de Léopold et la Fédération des Locataires) et tous les habitants en l'île hennuyer.

Dans le cadre du Plan Local de Quartier (PLQ) Léopold à Léopold, en partenariat avec l'asbl le Troc de Léopold/De Lakenoer Vlaanderen.

Idéateur resp. / verantwoordelijke: Ann Schepers—PFCO, PCS

L'aménagement du jardin de l'îlot Ramaeckers, dans le cadre du Contrat du Quartier Léopold à Léopold, a également suscité un grand intérêt chez les habitants. Pendant toute la durée du projet, les associations comme Bravo dans le Centre Communautaire Oasis et Picol, ont organisé plusieurs groupes de travail réunissant les habitants de l'îlot, les acteurs du quartier et les architectes afin de définir un projet d'aménagement commun. « *Projet difficile à réaliser quand on sait que les attentes varient fortement en fonction des différents publics: enfants, ados, adultes, seniors. Le travail mené a été très enrichissant et a permis aux différents publics de se rencontrer et de faire l'apprentissage du "vivre ensemble"* »⁸⁷.

⁸⁷ Pour en savoir plus : *Toc-Tok*, trimestriel du Foyer Laekenois, octobre 2010, n°19., <http://www.lakensehaard.be/toctok/toc-tok19.pdf>; Newsletter Contrat de quartier Léopold à Léopold, n°6, juin 2009, p.3 <http://www.bruxelles.be/dwnld/62071665/LEO%20LEO%206%20FR%20version%20web.pdf> <http://www.brussel.be/dwnld/31330840/Huizenblok%20Ramaeckers.pdf>



Une oasis à Laeken

COMHAIRE, G., dans *La Libre Belgique*, 22 septembre 2011

« Un jardin public et un centre communautaire ont été complètement rénovés. Deux exemples de ce que permettent les contrats de quartier.

Musique, ballons, buffet, gâteaux... L'heure était à la fête hier après-midi à Laeken pour l'inauguration du Jardin Ramaekers et du Centre communautaire Oasis. Les habitants du quartier étaient présents en nombre, de même que les édiles communaux et les représentants de l'ASBL Bravvo qui gère le centre Oasis.

Il faut dire que l'on vient de loin. Avant les travaux de rénovation, le jardin Raemaekers, qui se trouve à l'intérieur d'un îlot de logements sociaux rue Alfred Stevens, faisait pâle figure. Pelouse dégradée, mobilier vétuste, espace de jeux à l'abandon... Tout était à refaire. Le bâtiment du centre Oasis, situé lui-aussi dans cet intérieur d'îlot, et qui était autrefois un local technique de la régie du Foyer Laekenois, était lui-même devenu trop étroit pour pouvoir assurer toutes les activités qui y avaient lieu.

C'est le contrat de quartier "Léopold à Léopold" qui a permis la rénovation du jardin et du bâtiment du centre. Dès le lancement du contrat de quartier, en 2006, les habitants ont largement participé à la réflexion sur le réaménagement du lieu. "Les aînés souhaitaient un parc où ils pouvaient flâner au calme tandis que les jeunes souhaitaient pouvoir y jouer", indique-t-on à la Ville de Bruxelles.

La solution? Réaménager les allées, remettre en état les plantations et le mobilier, conserver des espaces calmes pour les personnes qui vivent au rez-de-chaussée tout en laissant une place aux activités ludiques pour les enfants.

Pour créer une atmosphère conviviale, les zones gazonnées ont été recrées en relief. Même si la possibilité de jouer au ballon est maintenue, on favorise ainsi davantage "les jeux en finesse plutôt que les jeux en force". Quant au centre Oasis, il va maintenant pouvoir exercer ses activités dans des locaux flambant neufs passés de 140 à 250 mètres carrés. Il possède aujourd'hui une toute nouvelle façade, un couloir vitré, des locaux plus lumineux, et une grande salle polyvalente donnant sur le jardin.

Dans ce nouvel écrin de verdure, le centre Oasis n'aura jamais aussi bien porté son nom. Activités pour les jeunes, cours d'alphabétisation, activités pour le 3^e âge... il permet, selon le Bourgmestre de Bruxelles Freddy Thielemans, également en charge de la prévention, "de favoriser la rencontre entre différentes franges de la population présente dans le quartier". Depuis sa création en 2003, le centre mise en effet énormément sur les activités intergénérationnelles.

Au total, la Ville et la Région ont investi quelques 16 millions d'euros pour la rénovation du Vieux Laeken via le contrat de quartier "Léopold à Léopold". Le Jardin Raemaekers et le Centre Oasis sont deux exemples de ce que ces contrats de quartier permettent de réaliser ».



À LA RENCONTRE DES FEMMES

Assez curieusement, peu de projets s'adressent aux femmes. Ce sont surtout dans leurs fonctions de mères de famille et de gardiennes du foyer qu'elles sont abordées. D'ailleurs, nombreuses sont les fiches de projet des associations qui, en parlant du public visé, parlent des mamans et non pas des femmes.

Espaces Couleurs Femmes est un projet mis sur pied par Vie Féminine et qui est implanté à Ixelles depuis 1997. Ce projet a été soutenu dans le cadre du contrat Malibran. Il s'agit d'offrir un lieu d'accueil, de rencontres, de solidarité, d'échanges et de formations *« permettant aux femmes de prendre conscience de la diversité socioculturelle de leur quartier, de formuler des propositions pour mieux vivre ensemble et d'exercer leur citoyenneté dans une dimension interculturelle »*.

Afin de les rendre actrices de leur quartier, des animations relatives à la santé, à la salubrité, au bien-être et à la citoyenneté sont organisées ainsi que des cours de français pour les primo-arrivantes. Parmi les points positifs du projet, on découvre que ces femmes qui n'étaient pas habituées à donner leur avis et à s'exprimer en public, ont réussi à réaliser une pièce de théâtre sur leurs revendications et ont participé à un projet de photographie sur le quartier. La grande difficulté est liée à la compréhension du français.

Parmi les projets culturels, on notera dans le CQ Jérusalem le projet B-Girls dans lequel, les jeunes filles du quartier, s'exprimant par le chant, apprennent à écrire les paroles et suivent l'enregistrement de leurs chansons⁸⁸. C'est l'asbl Novanouveau qui organise cette activité.

⁸⁸ Un extrait est visible sur <http://video.google.com/videoplay?docid=4943172248622524784>



JEUNESSE BRUXELLOISE

La Région de Bruxelles-Capitale se caractérise par une présence importante de jeunes. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 24,1 % de la population bruxelloise et les moins de 25 ans environ 30,7% d'après l'étude d'Andre REA, Carla NAGELS et Jenneke CHRISTIAENS⁸⁹. Bruxelles compte également 46 337 enfants de moins de 3 ans et 122 470 enfants de 3 à 12 ans. Si les auteurs font le constat que l'école est le « *lieu où transparaissent de nombreuses différences et difficultés* », un rapport de la Fondation Roi Baudouin confirme que les jeunes Bruxellois des classes populaires, cumulant des bas revenus, une scolarité faible et issus de l'immigration, sont souvent victimes « *d'un cercle vicieux qui mène de la précarité sociale à l'échec scolaire et de l'échec scolaire à la précarité sociale* ».

« Parmi les politiques urbaines de sécurisation (contrats de sécurité et les sanctions administratives), l'objectif poursuivi par les activités de la police et de nouveaux acteurs de la sécurité (éducateur, médiateur, etc.) est la pacification urbaine. Sous couvert de sécurisation, c'est la précarité qui est mise sous surveillance. L'orientation sécuritaire conduit à transformer le sens des activités culturelles, sociales et sportives proposées en des mesures de gestion prévisionnelle des risques de délinquance. (...) Dans le même temps des politiques sociales locales (Politiques des grandes villes, Fonds d'impulsion à la politique des immigrés, contrats de quartier, cohésion sociale, samenleving, etc.) sont proposées pour favoriser la régulation sociale. Le contenu social de ces politiques publiques se structure autour de deux principes : la compensation et l'occupationnel (Rea, 2007). Il s'agit de compenser les "handicaps" de certains jeunes ou leur inaccessibilité à des ressources (rattrapage scolaire, formation initiale et professionnelle, etc.). Les animations socioculturelles et les activités sportives sont caractérisées par l'occupationnel. Les politiques publiques offrent des opportunités que les familles ne peuvent fournir à certains jeunes (cinéma, théâtre, vidéo, informatique, musée, football, basket, judo, etc.). Elles poursuivent également une autre finalité, celle de prévenir les effets de l'oisiveté et de sortir les jeunes de la rue. Cependant, elles fournissent effectivement des ressources nouvelles auxquelles les bénéficiaires n'auraient sans doute pas accès en leur absence »⁹⁰.

Pour de nombreuses communes, l'implication des jeunes dans le contrat de quartier est une évidence : des projets à destination des jeunes sont développés afin de les impliquer dans la vie de la Cité, de les responsabiliser mais également afin d'obtenir une meilleure cohabitation entre les générations et les communautés et finalement lutter contre l'exclusion sociale.

Pour le contrat POP, l'asbl « Jeunesse à Bruxelles », qui est une asbl paracommunale créée en 1979 afin d'organiser l'accueil des enfants durant les périodes de congés scolaires, a pu engager deux animateurs afin d'encadrer les jeunes, en les impliquant dans des activités culturelles, sportives et éducatives. Un accompagnement social est également décidé afin d'impliquer des jeunes dans l'insertion socioprofessionnelle dans le cadre de chantiers.

⁸⁹ REA, A., NAGELS, C. et CHRISTIAENS, J., *les jeunesses bruxelloises : inégalité sociale et diversité culturelle*, Brussels Studies, note de synthèse, n°9, février 2009., www.brusselsstudies.be/medias/publications/FR_79_EGB9.pdf.

JACOBS, D. et REA, A., *Les jeunes Bruxellois, entre diversité et adversité. Enquête parmi les rhétoriciens des écoles de la Ville de Bruxelles*, dans Brussels Studies, n° 8, 3 septembre 2007

http://www.brusselsstudies.be/medias/publications/FR_44_BS8FR.pdf

⁹⁰ REA, A., NAGELS, C. et CHRISTIAENS, J., *les jeunesses bruxelloises : inégalité sociale et diversité culturelle*, Brussels Studies, note de synthèse, n°9, février 2009, pp.6-7.



Pour les plus jeunes, l'absence d'activités extra-scolaires pour les enfants de 6 à 12 ans a mené des associations à développer des activités et des services afin d'encadrer cette partie de la population. Dans le CQ Princesse Elisabeth, l'asbl « Atelier des Petits Pas » propose un projet visant à améliorer la socialisation des enfants tout en leur permettant de développer leur créativité mais aussi de lutter contre le décrochage scolaire. Des projets de plus en plus nombreux se mettent en place pour lutter contre le décrochage scolaire comme c'est le cas de l'ABEF (Association Bruxelloise d'Entraide et de Formation) pour le contrat Maritime.

Ce sont surtout les enfants qui sont associés aux questions environnementales. A Schaerbeek, les enfants de l'école Les Platanes, dès la maternelle, sont sensibilisés dans le cadre du CQ Jérusalem aux problèmes environnementaux et apprennent à participer à l'amélioration de leur école.

Dans le cadre du projet Nickel Laeken du contrat Léopold à Léopold, les élèves de 6^{ème} primaire de l'école Steyls ont participé à la réalisation d'affiches destinées à sensibiliser la population du quartier à la problématique de la propreté.

L'opération menée par le médiateur propreté a démarré en avril 2008. En juin, une exposition consacrée à la propreté a été organisée dans les locaux de l'antenne du Contrat de quartier. A cette occasion, les élèves ont pu découvrir le résultat du travail qu'ils avaient réalisé. Plusieurs affiches ont été sélectionnées et seront prochainement diffusées dans le quartier, notamment sur les vitrines des commerces.



PLACE AUX ENFANTS : LES MINI-CONTRATS DE QUARTIER

Dans le cadre du Contrat de quartier Métal - Monnaies, initié en 2004, la Commune de Saint-Gilles a vu l'élaboration d'un premier mini-contrat dont le projet visait à suivre tout le processus de la réalisation d'un parc – plaine de jeux à la place d'un parking situé dans l'îlot entre la rue Vanderschrick et la Chaussée de Waterloo. Ce sont les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années primaires de l'école communale J.J. Michel qui ont suivi la réalisation de la mission depuis sa conception jusqu'à sa réalisation encadrés par leurs institutrices et une équipe d'Arkadia.



Au cours des quatre années du projet, les enfants sont sensibilisés aux notions de citoyenneté, de patrimoine et progressivement vont pouvoir s'approprier la réalisation concrète de la plaine de jeux⁹¹. Tout au long de ce projet, les enfants se sont impliqués comme des citoyens actifs dans leur quartier, avec l'aide de l'architecte du projet, Pierre LORAND du bureau d'études Agora⁹².

Dans le cadre du mini-contrat de quartier "Méridien de Bruxelles", Arkadia.be prend en charge des animations scolaires, successivement menées dans une école francophone (les Tournesols - élèves de 4, 5 et 6^{èmes} années primaires) et une école néerlandophone (Sint-Joost-aan-Zee) du périmètre⁹³.

Le projet vise ici la réalisation de deux documentaires sur le quartier: le premier concerne principalement l'histoire du périmètre (immigration, bâtiments, espaces verts ...) et le second plus spécifiquement le contrat de quartier et les perspectives d'avenir.

Découverte du patrimoine du quartier Les Quais par audio-guide⁹⁴

Les enfants de l'école francophone du Canal et de l'école néerlandophone Kleurdoos racontent l'histoire du quartier et de son patrimoine sous la forme d'un audio-guide. Chaque élève est chargé de présenter une partie de la visite guidée. Pour accompagner l'audio guide et repérer les lieux historiques, les enfants ont imaginé et conçu un plan. Sa réalisation finale a été menée par une graphiste sur base de leur travail.

Les élèves de l'école néerlandophone Kleurdoos ont réalisé la signalisation du parcours en fabriquant des nichoirs installés sur les arbres du quartier qui marquent les arrêts de la visite et indiquent les endroits où écouter les commentaires de la balade audio-guidée.

⁹¹ Le site d'Arkadia propose une vidéo dans laquelle les différents intervenants (commune, architecte, enfants) racontent la mise en place du projet <http://video.google.com/videoplay?docid=-7056168114130278913&hl=fr>

⁹² Bureau d'études Agora - <http://www.agora-urba.be>.

⁹³ Site d'arkadia.be - <http://www.asbl-arkadia.be/default.asp?structureID=28#animation%2025.11.08>, production Yakoutake©2008.

⁹⁴ Le projet est présenté sur <http://www.bruxelles.be/dwnld/51318650/MINI%20CDQ%20ARKADIA%20FR.pdf>



« Des vitamines pour mon quartier »

A Molenbeek, dans le CQ Ateliers-Mommaerts, les élèves de 3 et 4^{èmes} primaires de l'école n°7 sont devenus responsables d'un mini-contrat de quartier intitulé « des vitamines pour mon quartier »⁹⁵. Ayant fait le constat que le quartier "est fort sale, avec peu de verdure et pas assez de couleurs", les 70 élèves qui participent au projet sous la houlette de la coordinatrice Manuela Iezzi ont "proposé de faire des affiches pour que les gens fassent plus attention à la propreté, On veut aussi planter des fleurs et réaliser un grand dessin sur un mur du nouveau parc".

L'enthousiasme des enfants et leurs investissements ainsi que celui des professeurs ont donné naissance, de septembre 2006 à juin 2009, à 10 projets visant notamment à sensibiliser la population au respect de l'environnement. « Nous avons d'abord abordé la problématique des déchets, explique Manuela Iezzi (coordinatrice). Vu les problèmes récurrents de dépôts clandestins et de sacs plastique qui polluent le quartier, les enfants ont commencé par apprendre l'importance du tri des déchets pour ensuite exporter leur savoir



vers l'extérieur. Ils se sont vraiment impliqués dans des campagnes d'information, la pose d'affiches et diverses actions afin de convaincre leurs copains, leurs parents, ... de la nécessité du tri et du recyclage.

Les enfants ont également décidé de sensibiliser les adultes au problème des dépôts clandestins. En collaboration avec la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale, nous avons créé des mannequins, dont les têtes étaient les nôtres (en photo) et qui disaient « Je protège mon quartier! », explique Brahim, jeune participant au projet. Pendant un mois, on les a mis dans 15 endroits où il y avait souvent des problèmes.

Résultat: une diminution de 30 à 40% des déchets observée peu après !

Les enfants ont aussi intéressé leurs copains et toute l'école au tri et au fait d'utiliser moins de sacs plastique. C'est ainsi qu'ils ont créé un sac réutilisable, fabriqué à partir de bouteilles en plastique, imaginant eux-mêmes les dessins et les logos des sacs qu'ils ont ensuite distribués à leurs parents et aux commerçants de la rue de Ribaucourt.

Pour mieux comprendre et pratiquer le tri des déchets, on a aussi rencontré un agent de Bruxelles-Propreté qui nous a appris comment on pouvait transformer des cartons, des bouteilles en plastique, des papiers usagés, ... en autre chose, explique Younes. On ne savait pas qu'avec 27 bouteilles, on peut fabriquer un pull et avec 670 canettes de boissons, on peut construire un vélo, poursuit Zakaria⁹⁶.

Ensuite, au travers du programme d'actions « Je donne des vitamines à mon quartier ! » qu'ils ont créé, les écoliers ont inscrit leurs observations sur leur quartier : nombre de poubelles, façades, trottoirs, arbres, propreté, stationnement, ... et proposé des pistes de solutions pour améliorer leur quotidien.

⁹⁵ Le Ligeur n° 26 - 27 juin 2007.

⁹⁶ Molenbeek-Info, n°31, décembre 2009-mars 2010, p.13,
<http://www.molenbeek.irisnet.be/publications/publications-communales/fichiers/Molenbeek%20Info%2031%20FR.pdf>



En plus d'être des petits acteurs du développement durable de leur quartier, les écoliers ont, dans l'axe Citoyenneté/Communication, écrit une chanson, conçu un jeu de coopération et édité une vidéo qui raconte leurs 3 années d'aventures. Dans l'axe Espace public/Rénovation, le contrat de quartier prévoit de créer le parc de la petite Senne (2.000 m² à la rue des Houilleurs). Les apprentis citoyens ont donc conçu, avec l'aide de l'architecte Benoît Fondu, l'aménagement du parc. A l'entrée de ce dernier, ils ont peint une grande fresque en compagnie d'artistes du graffiti avec pour thème le règlement du parc.

Enfin, vu le manque de verdure dans le quartier, les écoliers se sont attelés à verduriser leur environnement. Au programme: transformation de boîtes de conserve en pots de fleurs, décoration de jardinières, plantation de plantes colorées, création d'un jardin aromatique dans la cour des petits de l'école, création d'une carte d'identité de chaque plante pour mieux en comprendre les utilisations, ... ».



Fresque à l'entrée du parc de la petite Senne réalisée par les enfants du mini-contrat de Quartier, photo de ©Michel DUSARIEZ 2009, publiée dans la brochure « *contrat de quartier Ateliers-Mommaerts* », Commune de Molenbeek-Saint-Jean.



CONCLUSIONS

Une Ville constitue un système social d'une grande complexité que les modèles de représentation les plus évolués ont bien du mal à restituer. Face à cette complexité, les pouvoirs publics qui ont en charge la politique de la Ville, ont souvent beaucoup de difficultés à gérer la diversité des problèmes rencontrés : aménagement de la voirie, maintien de la propreté et de la sécurité, rénovation des quartiers, etc.

De plus en plus, les questions purement urbanistiques se compliquent de considérations sociales et économiques liées à l'accroissement de la pauvreté et à l'hétérogénéisation culturelle du milieu urbain. Là où autrefois, à l'époque des Golden Sixties, l'urbanisme se concevait surtout comme une politique de rénovation d'îlots et d'immeubles isolés dans une perspective d'urbanisation à l'américaine « des opérations menées au bulldozer dans l'espace physique et social de la ville et la suprématie des grands intérêts économiques », à partir des années 70 et surtout 80, des préoccupations nouvelles émergent qui vont être caractérisées par un souci de concevoir un aménagement urbain à « taille humaine, respectueux du tissu humain existant » et aussi d'une volonté d'introduire plus de démocratie dans le processus de décision des aménagements urbains. Dans l'agglomération bruxelloise, où la politique d'urbanisme s'est longtemps caractérisée par une destruction du tissu urbain traditionnel au profit des aménagements routiers et de la promotion des immeubles de bureau, qualifiée de façon tragiquement ironique de bruxellisation, la prise de conscience de ces dérives va progressivement déboucher sur une volonté de réhabilitation des quartiers en difficultés.

Quelques années après l'obtention de son autonomie (1989), la Région bruxelloise va se doter en 1993 d'une politique urbaine dont la nouveauté n'est sans doute pas directement perceptible à travers les changements de terminologie, puisqu'il s'agit de passer de la « rénovation des quartier anciens » à la « revitalisation des quartiers », qui s'inscrit dans une vision beaucoup plus large et plus globale de nature à intégrer des « initiatives multiples, recomposées au niveau local et susceptibles d'agir sur l'ensemble des facteurs qui placent un quartier en situation d'exclusion ».

Un des dispositifs majeurs de cette politique va consister dans la conclusion de « contrat de quartier » qui auront non seulement des préoccupations de rénovation des logements et de requalification des espaces publics mais aussi de promotion des actions de cohésion sociale. Ces contrats se veulent pratiques et opérationnels, mais aussi limités dans le temps (quatre années, avec deux années supplémentaires pour finaliser les travaux).

Depuis 1994, année de lancement des contrats de quartier jusqu'à aujourd'hui, une soixantaine de contrats ont été conclus, dont une quinzaine d'entre eux sont en cours de réalisation et qui ont mobilisé plus d'un demi-milliard d'euros dégagés par la Région, les communes bénéficiaires et l'Etat fédéral.



Mais au-delà de ces chiffres qui peuvent donner lieu à des débats agités, des questions plus qualitatives se posent aussi qui ont principalement fait l'objet de cette recherche ayant porté sur l'analyse détaillée de vingt contrats de quartier lancés entre 2002 et 2006. Encore convient-il de préciser que seul le volet 5 des opérations de revitalisation a été pris en compte. Mais malgré cette restriction volontaire du champ d'analyse, de nombreuses questions se posent, dont une des plus cruciales semble bien être celle de la participation des habitants et des usagers, c'est-à-dire des bénéficiaires directs des contrats. Un fossé sépare en effet les discours théoriques sur la cohésion sociale et les réalités du terrain. Souvent la participation sociale des habitants des quartiers est compromise par la précarité de leurs conditions d'existence. Et même, lorsque la participation paraît acquise au début des projets, il est difficile de la maintenir dans la durée, d'autant que, parfois, ce sont les associations qui se substituent aux citoyens et leur confisquent leur pouvoir de décision.

Une autre question, peut-être plus délicate encore, est celle de l'impact de ces contrats de quartier sur le développement de la Ville et davantage encore sur le développement de ses habitants et sur leur situation socioculturelle et économique. Au-delà des « façades repeintes, de voiries refaites et des espaces publics réaménagés », quelle chance existe-t-il que les contrats de quartier participent à la réduction de la fracture sociale, autrement dit les inégalités de développement entre les différentes parties de la Ville, et au sein des quartiers eux-mêmes. La question est d'autant plus délicate et difficile à trancher que beaucoup de facteurs externes à la politique urbaine interviennent dans les processus évolutifs qui transforment en permanence la Ville.



POUR EN SAVOIR PLUS ...

BAILLY, N. et NOËL, F., *Evaluation quantitative et qualitative des programmes de revitalisation des quartiers. Analyse thématique transversale : le volet 5. Recherche réalisée pour la Région de Bruxelles-Capitale*, 2008.

BERGER, M., *Bruxelles à l'épreuve de la participation. Les Contrats de quartier en exercices*, Bruxelles, édité par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, 2009 [Trad. Néerl., *Brussel getoetst op inspraak. De wijkcontracten als oefeningen*].

COHEN, M. ET PLISSART, M.-F., *A Bruxelles près de chez vous. L'architecture dans les contrats de quartier*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2007.

COMHAIRE, G. et BAILLY, N., *Evaluation quantitative et qualitative des programmes de revitalisation des quartiers. Analyse de l'élaboration des programmes des contrats de quartier (séries 1999 à 2006). Recherche réalisée pour la Région de Bruxelles-Capitale – REAT/UCL et METICES-CRU/ULB*, 2007.

DECLEVE, B. et FORRAY, R. (sous la dir.), *Arbres à palabres. Pratiques européennes de participation citoyenne aux politiques de régénération urbaine*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2004 (Territoires et développements durables).

Contrats (Des) pour revitaliser les quartiers, dans *Bruxelles Santé*, n°14, juin 1999.

Contrats (Les) de quartier, 16 ans après..., dans *Bruxelles Santé*, n°56, octobre-décembre 2009, <http://www.questionsante.org/03publications/charger/bxlsante56.pdf>

COSSÉE DE MAULDE, G. (sj), *Démocratie participative. Document d'analyse et de réflexion*, Centre Avec, Bruxelles, 2005, <http://www.centreavec.be/analyses/D%E9mocratie%20participative.pdf>

CRAHAY, P., « Rénovation des quartiers et cohésion sociale. Entretien le 21 décembre 2006 avec Patrick Crahay, directeur du service Rénovation urbaine du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale », dans *S.L.R.B. – Info*, n°49, Janvier-Février-Mars 2007, pp.29-36.

CRAHAY, P., « Les contrats de quartier à Bruxelles, 15 ans d'expériences », dans *Rénovation et revitalisation urbaines : quels projets et quels outils pour les villes wallonnes ?*, Colloque organisé par la DG4 et le CREAT, Namur, Moulins de Beez, 2 juin 2008. http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/Colloque/2008_RenoRevi/Dwnld/Interventions/3-MCRAHAY_DRU-AATL.pdf

DE LOEUL, E., « Participation des habitants dans les contrats de quartier "2002-2006" en Région bruxelloise. Quelles leçons tirer ? » dans *Alter Echos*, 15 mars 2007 http://www.alterechos.be/index.php?p=sum&c=a&n=225&l=1&d=i&art_id=16002

DENEFF, J., « Pour que prenne la greffe... Enjeux et potentialités de coproduction de la ville dans les espaces verts de la régénération urbaine. Réflexions à partir d'un processus en cours : le projet de parc L28 à Molenbeek-Saint-Jean », dans *Territoires wallons*, mars 2008, p. 25-38.

HAMZAOUI, M., « Quartier d'initiative : un nouveau programme ciblé et territorialisé », dans *L'Année Sociale*, Bruxelles, ULB, 1999, pp.241-249.

HILGERS, M., *Vers une politique urbaine intégrée en Région bruxelloise ? Exemples des contrats de quartier. Etude de cas à Saint-Gilles*, DESS « urbanisme et aménagement du territoire », Université Pierre Mendès France, Institut d'urbanisme de Grenoble, 1994-1995.

HILGERS, M., *Le rôle des femmes dans les contrats de quartier durables. Le projet « Pour un quartier où les femmes sont autonomes, épanouies, actives »*, dans *Chronique Féministe*, n°107, janvier-juin 2011, pp.68-71.

KESTELOOT, CH., ROESEMS, T. ET VANDENBROECKE, H., *Pauvreté et quartiers défavorisés dans la Région de Bruxelles-Capitale*, Instituut voor Sociale en Economische Geografie, KULeuven, OBSERVATOIRE DE LA SANTE ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, 2002.

Knibiehler, Y. et Gubin, E. (sous la dir.), *Les femmes et la Ville. Un Enjeu pour l'Europe. Actes du colloque organisé à Marseille en mars 1993 par l'Association Les Femmes et la Ville (Marseille) et le Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes (Bruxelles)*, Bruxelles, Labor-Horizon femmes, 1993.

La revitalisation des quartiers en crise. Laboratoire pour les politiques régionales, 8 et 9 octobre 1998, halles saint-Géry, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Service Rénovation Urbaine, 1998.



MORITZ, B., *Concevoir et aménager les espaces publics à Bruxelles*, *Brussels Studies*, n°50, 21 juin 2011. www.brusselsstudies.be/publications/index/index/id/154/lang/fr.

NOËL, F., *La rénovation urbaine entreprise par les communes en région bruxelloise : bilan et perspectives*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1984.

NOËL, F., « La politique de revitalisation des quartiers : à la croisée de l'action urbanistique et sociale », dans *Bruxelles dans 20 ans*, Agence de Développement territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale, 2009, pp.213-233, http://www.ulb.ac.be/socio/cru/CH10FR_Plt_Ville_F_Noel_version_3.pdf

Participation citoyenne et politique urbaine : Conférence européenne organisée par Monsieur Charles Picqué, Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique chargé de la politique des grandes villes dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, Bruxelles, Belgique, 8 - 9 octobre 2001 : rapport final, Bruxelles, 2001.

PICARD, L., *Evaluation quantitative et qualitative des programmes de revitalisation des quartiers. Reconstitution de la logique d'intervention à travers les orientations politiques et le cadre réglementaire*. Recherche réalisée pour la Région de Bruxelles-Capitale – AATL, CREAT/UCL, 2007.

RENTS, M., *Les habitants dans la politique de la ville en Région de Bruxelles-Capitale : le contrat de quartier, un outil de démocratie participative ?* Louvain-la-Neuve, UCL, mémoire de licence FOPES, 2004.

SCHOONBRODT, R., *Vouloir et dire la ville : quarante années de participation citoyenne à Bruxelles*, Bruxelles, AAM Editions, 2007 (Atelier de recherche et d'action urbaines).

TOUZRI, A., *Développement local, acteurs et action collective. Les minorités issues de l'immigration et les dispositifs de revitalisation urbaine dans la Commune de Molenbeek- Saint-Jean*, thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences sociales, UCL, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2007.

Vivre au cœur des quartiers. 1993-2003. Dix ans de revitalisation des quartiers en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale, 2003.

www.quartiers.irisnet.be/pdf/Vivre%2520au%2520coeur%2520des%2520quartiers.PDF



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
PARTICIPER, POURQUOI, COMMENT ?	5
<i>Une échelle de la participation</i>	6
La participation dans la rénovation urbaine	7
Le contrat de quartier	8
<i>Mise en place du processus</i>	9
<i>5 volets pour mieux revitaliser</i>	10
<i>Poser le diagnostic</i>	
<i>Le processus participatif</i>	
<i>La mise en place du processus</i>	12
<i>Etre membre de la CLDI</i>	13
<i>La CLDI prise en otage ?</i>	15
<i>Couacs du dispositif participatif</i>	
<i>Maintenir l'intérêt dans la durée</i>	16
<i>Les groupes de travail</i>	18
Les moyens d'information et de communication	19
<i>Se faire connaître autrement</i>	22
FAIRE (RE)DÉCOUVRIR SON QUARTIER :	
TRANSFORMATION DE L'IMAGE SYMBOLIQUE	23
Les évènements collectifs : Vive la fête	25
LES ACTIONS LIÉES A LA SANTÉ	26
UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE : LE LOGEMENT	28
Un stimulus : la prime à la rénovation	29
Réhabiliter les façades : les opérations « Tupperware » à Laeken	30
L'envers du décor	
Un travail d'information et d'éducation au logement	31
Safari contre les cafards	
L'aide à la petite rénovation	33
L'Agence immobilière sociale	
Le projet X	34
La conception de l'hôtel social	37
Le logement et la participation	38



LES INITIATIVES CITOYENNES	40
LES EXPÉRIENCES INTERGÉNÉRATIONNELLES	41
L'ART AU SERVICE DE LA PARTICIPATION	42
Le gang des Lunettes et le parcours urbain lumineux	
L'opéra dans les quartiers	
Art et Communauté : un projet par groupe spécifique	43
Organisation de concours	44
PLACE AUX FAMILLES	45
FORMER, INSÉRER, RÉINSÉRER	49
Le coaching	
La rénovation : un secteur porteur	50
Une formation novatrice : DyNAMO	53
Les formations informatiques	
Les services à domicile dans l'économie sociale	54
Le restaurant social	
L'alphabétisation	55
Les métiers de l'espace public	
LA NÉGOCIATION DES ESPACES VERTS OU LA VERDURISATION COMME VECTEUR DE LIEN SOCIAL	56
Naissance d'un jardin pédagogique	57
À LA RENCONTRE DES FEMMES	62
JEUNESSE BRUXELLOISE	63
PLACE AUX ENFANTS : LES MINI-CONTRATS DE QUARTIER	65
Découverte du patrimoine du quartier Les Quais par audio-guide	
« Des vitamines pour mon quartier »	66
CONCLUSIONS	68
POUR EN SAVOIR PLUS	70
TABLE DES MATIÈRES	72



**MISSION D'ÉTUDE ET DE TRAITEMENT D'ARCHIVES DES DONNÉES
RELATIVES À L'INFORMATION ET À LA PARTICIPATION**

DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE REVITALISATION DES QUARTIERS À BRUXELLES



réalisée par **FLORENCE LORIAUX**
mise en page - Pascale Olbrechts

POUR LA DIRECTION DE LA RÉNOVATION URBAINE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

